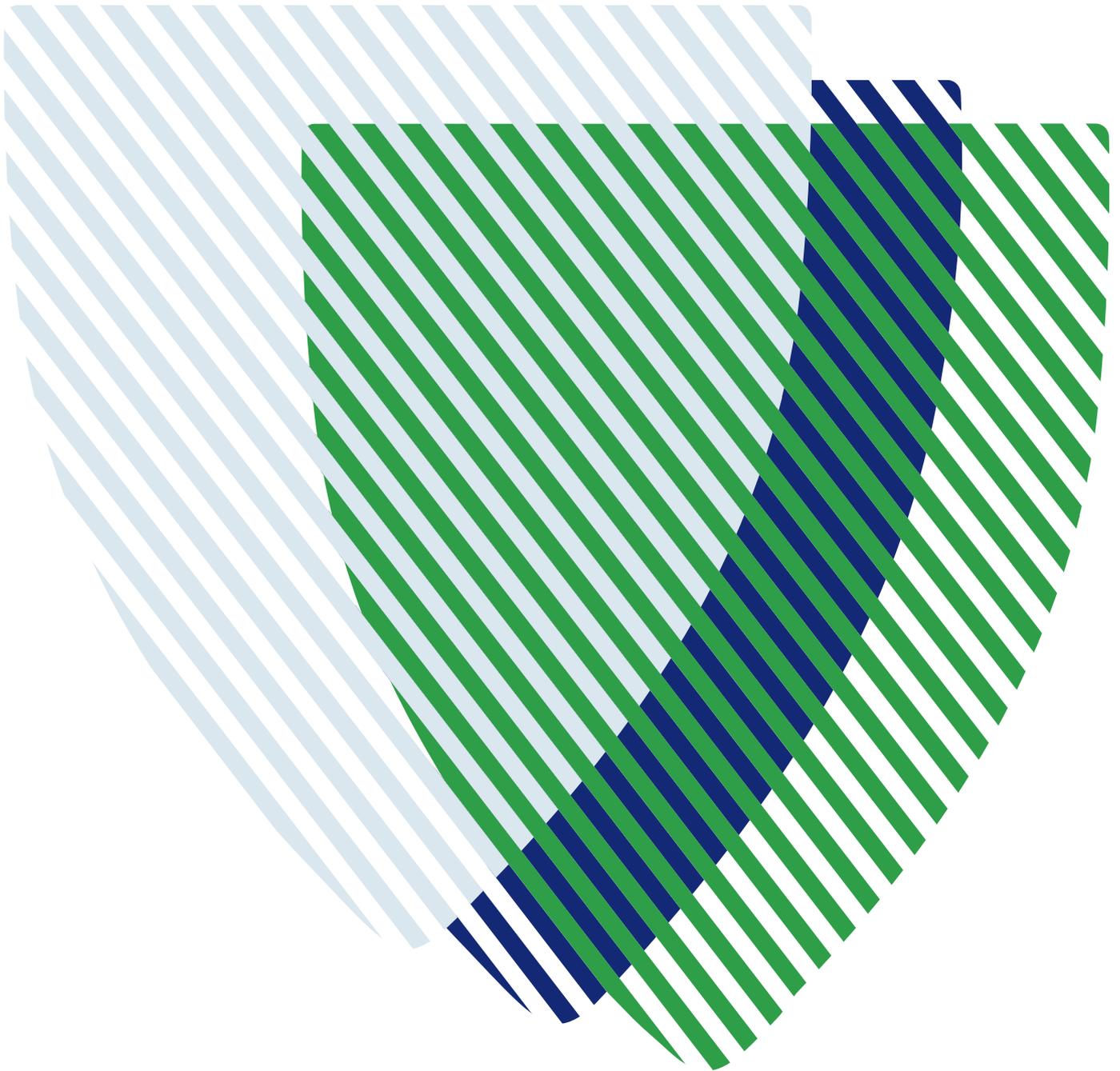


# Rapport annuel du Conseil d'État

2020



# Sommaire

## Rapport annuel 2020

- 6 Département des institutions et du territoire
- 8 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- 10 Département de l'environnement et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation et du sport
- 16 Département des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et des relations extérieures
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 2030

## Rapport sur les comptes 2020

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Analyse des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 34 Écart entre les comptes 2020 et les comptes 2019
- 37 Charges et revenus extraordinaires
- 38 Analyse du bilan au 31 décembre 2020
- 43 Dette
  
- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations
- 48 Organigramme de l'État de Vaud

### Impressum

**Rapport annuel du Conseil d'État 2020.** Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse [www.vd.ch](http://www.vd.ch).

**Conception graphique** Create! **Conception graphique et préresse** Chantal Moraz. **Couverture** Fiona Amitrano.

**Photos** Jean-Bernard Sieber. **Impression** PCL Presses Centrales SA, Renens.

# Rapport annuel du Conseil d'État 2020



De gauche à droite, les membres du Conseil d'État :

**Rebecca Ruiz** (santé et action sociale) ;

**Cesla Amarelle** (formation, jeunesse et culture) ;

**Nuria Gorrite** (présidente, infrastructures et ressources humaines) ;

**Philippe Leuba** (économie, innovation et sport) ;

**Pascal Broulis** (finances et relations extérieures) ;

**Béatrice Métraux** (environnement et sécurité) ;

**Christelle Luisier Brodard** (institutions et territoire) ;

Derrière, à droite, le chancelier **Vincent Grandjean**.

# Avant-propos

## **2020, une année sous le signe de la lutte contre le COVID-19...**

L'année 2020 a été extraordinaire pour les autorités, confrontées à la gestion d'une crise sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Alors que 2020 avait bien commencé pour notre Canton, avec le succès des JOJ en janvier, les choses se sont brusquement dégradées avec l'arrivée de la première vague de coronavirus fin février : à l'annonce par le Conseil fédéral de l'état de situation particulière le 28 février, puis de situation extraordinaire le 16 mars, une onde de choc s'est répandue dans le pays, qui a pris des mesures d'une ampleur inédite, comme la fermeture des lieux de formation et de l'essentiel des établissements publics.

Dans le Canton, la réponse à la crise s'est organisée : le gouvernement a rapidement activé les plans de continuité de l'État et déclenché le plan ORCA pour gérer la crise sanitaire et économique tout en assurant le maintien des prestations, en particulier avec l'appui de l'EMCC et du Médecin cantonal. Du point de vue institutionnel, les instruments du droit d'urgence ont été mis en œuvre. Le Conseil d'État a édicté de nombreux arrêtés urgents liés exclusivement à la lutte contre le COVID-19, qui seront adoptés sous forme de décret dès la reprise des débats parlementaires en mai.

L'activité de communication s'est considérablement développée, de même que les échanges intercantonaux, au travers des conférences des directeurs cantonaux, entre gouvernements ainsi qu'avec les membres du Conseil fédéral et les départements fédéraux. De plus, durant toute l'année, l'administration s'est efforcée de s'adapter et de maintenir les prestations au public, notamment grâce aux technologies numériques et au déploiement du télétravail.

Dans le domaine sociosanitaire, hôpitaux, EMS et institutions ont organisé la montée en puissance des prises en charge. Les capacités hospitalières ont été augmentées par la réaffectation de ressources, le report de certaines opérations et la réquisition de lits. Avec le soutien de la protection civile et de l'armée, le dispositif sanitaire vaudois a fait face à la pandémie durant les deux vagues, malgré une pression extrême.

Le Canton a bénéficié d'un répit pendant l'été, avant la deuxième vague d'infections. Aux réouvertures ont succédé de nouvelles fermetures, avec des effets économiques et sociaux de plus en plus importants. Plusieurs dispositifs d'aide conséquents ont été mis sur pied pour soutenir les milieux touchés.

Enfin, grâce aux nouvelles connaissances et à de nouveaux outils, l'on a renforcé les tests et le traçage des contacts des personnes infectées afin de stopper les chaînes de transmission. Une vaste campagne de vaccination a été mise en place à la fin de l'année.

Toutes ces mesures, rendues possibles par l'engagement et les efforts de tant de personnes et d'institutions, n'ont cependant pas permis d'éviter de nombreuses infections et décès (près de 56 843 cas confirmés et 807 décès au 31 décembre 2020). Le Conseil d'État regrette ces vies perdues et a conscience des souffrances endurées aussi bien par les proches que par l'ensemble de la société.

## **... et de la poursuite du programme de législation**

Malgré la crise et en parallèle à celle-ci, le gouvernement et l'administration ont continué à assurer leurs missions et la réalisation du programme de législation pour la cohésion sociale et la durabilité de notre Canton.

Ainsi, en juin, le Conseil d'État in corpore a présenté un Plan Climat ambitieux et transversal, doté d'une première génération de mesures avec 173 millions de francs d'investissements prévus par exemple dans la mobilité, l'assainissement énergétique des bâtiments, l'agriculture ou la protection des milieux et ressources naturels – l'objectif principal étant la neutralité carbone en 2050.

Sur le plan hospitalier, le Conseil d'État a proposé d'élargir le rôle du Parlement dans la gestion des investissements du CHUV, lesquels se sont poursuivis via ses chantiers stratégiques et l'octroi de 52 millions de francs pour sa rénovation. Face aux difficultés du HRC et du HIB, des audits ont été conduits, permettant de revoir leur gouvernance et leur assise financière.

La formation professionnelle a tenu le choc, notamment grâce au plan de soutien à l'apprentissage. Quant

aux gymnases, leur planification a suivi son cours pour faire face à la démographie scolaire, par le lancement des études pour le futur gymnase d'Aigle ou l'augmentation à court terme de la capacité d'accueil à l'ex-école GEMS à Étoy.

En matière de sécurité, la criminalité a continué de baisser et la planification pénitentiaire a avancé, avec le concours d'architecture pour la future prison des Grands-Marais et l'octroi d'importants crédits pour l'entretien et la rénovation des infrastructures.

En matière institutionnelle, le Canton et les Communes ont signé un accord Canton-Communes concernant la Participation à la cohésion sociale, qui permettra un rééquilibrage financier de 150 millions de francs par an dès 2028; d'autre part, une révision du règlement des constructions scolaires a été adoptée afin d'en clarifier le financement.

Dans le domaine économique, outre les aides massives aux entreprises frappées par la crise, 2020 a vu l'accélération de la nouvelle marque territoriale Vaud+, la naissance de Vaud Promotion et la création de la plateforme numérique WelQome, qui aura généré plus de 100 millions de francs de chiffre d'affaires pour le commerce local vaudois.

Quant à la stratégie numérique, son déploiement a continué avec une nouvelle étape franchie par la cyber-administration, via l'ouverture du portail informatique sécurisé qui permet la mise en ligne de prestations supplémentaires. S'y est ajouté le nouveau système d'information de l'exécutif et du législatif (SIEL).

Enfin, la politique d'égalité a vu les premiers contrôles de la parité salariale dans les marchés publics et les entités subventionnées, tout comme un suivi resserré des violences domestiques et sexuelles.

Il est à relever que ces réalisations ainsi que les coûts liés à la pandémie, les dépenses courantes et les investissements effectués en 2020 ont pu être financés dans le cadre du budget. Le Conseil d'État a par ailleurs pu affecter le préfinancement de 403 millions de francs enregistré aux comptes 2019 aux conséquences financières de la pandémie pour 2021.

## Un Canton résilient et solidaire

Comme l'indique la volumineuse partie du rapport\* sur la gestion de la crise, le Conseil d'État – avec l'appui de l'Office du médecin cantonal, de l'EMCC et des services concernés – s'est efforcé de fournir la réactivité décisionnelle et opérationnelle nécessaire, par l'adaptation constante des mesures sanitaires, économiques et sociales. Le but était que notre Canton traverse la crise de manière solidaire et responsable. Un chiffre donne une idée de l'effort: 538 millions de francs affectés à ce jour à la lutte contre le COVID-19.

Que ce soit sur le front de la pandémie ou du programme de législature, 2020 aura ainsi démontré que l'État, pourtant décrié par certaines ou certains comme « obsolète » avant la crise, a su se montrer à la hauteur et fidèle à ses missions fondamentales: protéger la population, aider les personnes vulnérables, soutenir les secteurs en difficulté et, plus largement, fournir les prestations indispensables au fonctionnement et à la résilience de notre Canton.

Le Conseil d'État tient à exprimer sa reconnaissance à la population pour la collaboration et la solidarité dont elle a fait preuve, tout comme il adresse ses remerciements appuyés à l'ensemble des milieux qui sont restés actifs et mobilisés ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices de l'État pour leur engagement dans la lutte contre la pandémie.

Au moment de conclure ces lignes, de nouvelles perspectives peuvent enfin être entrevues, notamment avec le déploiement de la vaccination de masse. Cependant, il nous reste à prendre toute la mesure de la crise traversée par le Canton, la Suisse et le monde en raison de cette pandémie. Il sera alors nécessaire de mettre en place les politiques de solidarité et de relance pour réparer les dégâts sociaux, économiques et psychologiques subis lors de cette année hors du commun, et faire en sorte que notre Canton retrouve – le plus rapidement possible et à la faveur d'une situation financière saine – le chemin d'une prospérité durable et partagée, au service de toutes et tous.

Nuria Gorrite,  
présidente du Conseil d'État

[\\*Rapport disponible sur www.vd.ch.](http://www.vd.ch)

# DIT

## Département des institutions et du territoire

Christelle Luisier Brodard  
Conseillère d'État



### Une réorganisation, pour répondre aux enjeux des politiques publiques actuelles. Canton et communes vers un rééquilibrage financier.

Opérationnel depuis la mi-mars, le Département des institutions et du territoire (DIT) s'est réorganisé sous l'impulsion de sa cheffe, la conseillère d'État Christelle Luisier Brodard. Le DIT entendait ainsi répondre avec efficacité aux enjeux des politiques publiques dont il a la charge, en se dotant d'une Direction générale du territoire et du logement ainsi que d'une Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Celles-ci ont renforcé la contribution du DIT à la réalisation des objectifs du Conseil d'État, notamment en matière de cohésion sociale, de rayonnement du Canton et de gestion de l'État. Également rattachés au DIT, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) de même que le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) ont gardé leur structure actuelle. Pour sa part, l'Unité de développement durable (UDD) a changé de nom pour devenir le Bureau de la durabilité.

#### Territoire

Le projet de 4<sup>e</sup> adaptation ter du plan directeur cantonal, qui a pour but de permettre l'intégration de modifications dans les rubriques de compétence du Conseil d'État, a été mis en consultation publique du 30 septembre au 28 novembre 2020. Le projet de révision complète du plan directeur cantonal (plan directeur cantonal numérique) a été lancé en mars 2020. Un concept de participation a été élaboré et deux

démarches ont été conduites au sein de l'administration cantonale pour identifier les préoccupations et enjeux, afin de constituer un cadre de référence commun. La mise en œuvre de la Stratégie cantonale des surfaces d'assolement 2017-2020 s'est poursuivie. La marge cantonale disponible s'est ainsi améliorée et se monte à environ 175 hectares. Deux propositions de priorisation des projets qui empiètent sur les SDA ont fait l'objet de décisions du Conseil d'État. Suite à l'adoption par le Conseil fédéral du nouveau Plan sectoriel des surfaces d'assolement, la Direction générale du territoire et du logement a piloté l'élaboration de la Stratégie cantonale des SDA 2021-2024.

#### Communes

Le Conseil d'État et l'Union des communes vaudoises (UCV) ont validé en août 2020 un protocole d'accord relatif à la Participation à la cohésion sociale (PCS, précédemment appelée facture sociale). L'accord, voté par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2021, produira un rééquilibrage financier supplémentaire en faveur des communes de 150 millions par an dès 2028, après une phase de progression dès 2021 (25 millions budgétés). Les travaux concernant la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) se poursuivent au sein de la Plate-forme Canton-communes. Le Département des institutions et du

territoire (DIT) a par ailleurs annoncé l'engagement, dès le 1<sup>er</sup> février 2021, d'un délégué de l'État aux fusions de communes. Son arrivée s'inscrit dans la stratégie du Conseil d'État en matière de promotion et de suivi des fusions, un des axes prioritaires de son programme de législation 2017-2022.

## Curatelles

La mise en œuvre du dispositif de recrutement et de soutien auprès des curateurs et curatrices volontaires – tel que préconisé par la Réforme vaudoise de la curatelle (RVC) – s'est poursuivie en 2020. Les objectifs en matière de recrutement ont été dépassés. Environ 600 personnes se sont intéressées à la mission de curateur ou curatrice lors de la campagne lancée au mois de septembre 2020. Le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) a également inauguré au mois d'octobre 2020 un nouveau bureau d'accueil à Vevey. Quatre ans après l'inauguration des locaux à Yverdon-les-Bains, il s'agissait de la deuxième étape de la décentralisation du service. Cette réorganisation permet de se rapprocher des bénéficiaires, des Justices de paix ainsi que des réseaux médicaux et sociaux de l'Est vaudois. Le service a poursuivi en 2020 ses travaux en lien avec le projet de refonte de son système d'information métier, qui permettra notamment de placer les curateurs et curatrices au centre de l'information et d'optimiser leur mobilité.

## Droits politiques

La procédure de consultation relative à la révision totale de la loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques s'est déroulée lors du second semestre 2019.

Suite à l'examen des retours de consultations mené en 2020, le gouvernement sera en mesure de proposer, début 2021, un projet de révision complète de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Cette révision visait un double objectif: répondre aux préoccupations et aux besoins d'évolution de la population en matière de droits démocratiques, d'une part, et améliorer les procédures en matière d'organisation d'un scrutin au niveau communal, intercommunal, cantonal ou fédéral, d'autre part. Le projet de loi répondra à une vingtaine d'interventions parlementaires déposées ces dernières années et s'inscrira dans le cadre du programme de législation 2017-2022 du Conseil d'État.

## Durabilité

Le Comité stratégique interdépartemental pour le développement durable – pour lequel le Bureau de la durabilité (BuD) joue un rôle de facilitation – a défini une méthodologie et un mode de gouvernance pour l'élaboration de l'Agenda 2030 cantonal. Durant l'année 2020, les différents services de l'ACV ont été invités à proposer une formulation adaptée des cibles, en lien avec les politiques publiques placées sous leur responsabilité. Le BuD a également poursuivi sa mission de soutien aux Communes, notamment en organisant des ateliers thématiques et des rencontres avec les communes vaudoises. En 2020, cette mission a été renforcée par l'attribution de l'accompagnement des communes dans le domaine climatique (mesure stratégique 27 du Plan climat cantonal).



*Le 17 mars, la nouvelle cheffe de département, Christelle Luisier Brodard, est assermentée.*

# DFJC

## Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Cesla Amarelle  
Conseillère d'État



Le règlement sur les constructions scolaires est révisé,  
après des années de négociations avec les Communes.

### École obligatoire, soutiens et appuis à la formation

L'année 2020 a été marquée par la poursuite des chantiers prioritaires et par les dernières étapes de la fusion entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP). Le projet Concept 360° a continué sur sa lancée avec l'organisation de journées de formation et des accompagnements par la HEP à l'intention des conseils de direction et des comités de projet. L'une des grandes réalisations de cette année a été la révision complète du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS), après plus de neuf ans de négociations entre le Canton et les Communes. Cette révision permet de clarifier les rôles en matière de planification scolaire, de préciser le financement du matériel scolaire et d'assurer davantage d'égalité pour l'accès à l'éducation numérique.

### Enseignement gymnasial

2020 a vu l'initiation d'une réforme complète du règlement des gymnases (RGY). Elle vise à désenchevêtrer et clarifier le contenu de l'actuel RGY qui, englobant l'ensemble des filières gymnasiales, voit sa lisibilité et sa cohérence atténuées. Les formations pour adultes

feront l'objet d'une réglementation spécifique. Une telle démarche rendra ces textes légaux plus accessibles. L'année a aussi été marquée par la poursuite des travaux en vue de l'élaboration du nouveau plan d'études-cadres (PEC) de l'école de culture générale, qui entrera en vigueur en 2021. Du côté de l'école de maturité, le projet fédéral de révision en profondeur de cette formation a commencé sa deuxième phase, consacrée à l'analyse et à l'élaboration du cadre de l'EM de demain. L'harmonisation de la durée du gymnase est l'enjeu majeur de cette mutation pour le Canton de Vaud. Plusieurs scénarios de mise en œuvre de la maturité en quatre ans ont été conçus afin d'identifier leurs avantages et difficultés respectifs. Pour faire face à la croissance démographique et à l'attractivité de la filière gymnasiale, encore accentuée par la crise du coronavirus, il a été nécessaire d'augmenter à court terme la capacité d'accueil par la location et la transformation de locaux existants.

### Formation professionnelle

Le plan d'action pour le renforcement de la formation professionnelle vise à intensifier la promotion, prévenir les échecs et favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage. Alors que les mesures commençaient à porter leurs fruits, la première vague de

coronavirus a *de facto* constitué un facteur perturbateur dans cet ambitieux programme. Des mesures spécifiques ont été nécessaires pour faire face à cette situation. Le Conseil d'État a ainsi débloqué un montant de 16 millions de francs pour prendre en charge la moitié du salaire des apprenties et apprentis et le délai d'engagement a été prolongé jusqu'au 15 novembre 2020. En complément, les jeunes qui avaient déjà choisi un métier, mais pas encore trouvé de place d'apprentissage, ont pu commencer sans attendre la partie théorique de leur formation duale au sein de l'école professionnelle concernée. Des modèles alternatifs de formation professionnelle se sont aussi vus encouragés, par exemple la création de réseaux d'entreprises, de « Junior Teams » ou de formations mixtes. Les efforts conjoints menés avec la DGEO ont permis aux élèves à la recherche d'une place d'apprentissage de bénéficier d'un suivi personnalisé tout au long du processus de recherche d'une place d'apprentissage et jusqu'à la signature d'un contrat. Grâce aux décisions prises par les autorités, à la motivation des jeunes, à l'engagement des conseillères et conseillers en orientation et des enseignants ainsi qu'à la résilience des entreprises, la formation professionnelle a tenu le cap en 2020, en passant d'une baisse de 26 % du nombre de contrats d'apprentissage signés au mois de mai à une augmentation de 1,3 % six mois plus tard.

### **Enseignement supérieur**

Le plan d'intention cantonal (PIC) pour les hautes écoles vaudoises de type HES, adopté en 2020 par le Grand Conseil, fixe les grandes orientations de ces institutions. Par ailleurs, toutes les hautes écoles doivent être accréditées au sens de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), selon des calendriers variables. Cette démarche était en cours pour l'UNIL en 2020. La Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) accompagne les projets d'infrastructures liés aux hautes écoles du Canton de Vaud. Parmi ces projets, l'ouverture du Vortex comme logement étudiant a suscité un bel engouement à la rentrée 2020. Sur le même campus de Dorigny, le chantier de l'extension d'Unithèque a débuté et celui de la rénovation des terrains de sport s'est achevé. Quant au projet Campus santé, il a passé une étape essentielle : celle du plan d'affectation des « Côtes de la Bourdonnette », sous toit en décembre 2020. Enfin, la DGES suit le développement académique et innovant d'un véritable hub dans le domaine de la cybersécurité, important pour la transition et la sécurité numériques.

### **Jeunesse**

La réorganisation annoncée du Service de protection de la jeunesse (SPJ) s'est poursuivie en 2020, ce dernier étant devenu le 1<sup>er</sup> septembre 2020 la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ). La mesure, prévue dans le plan d'action accepté par le Conseil d'État vaudois, permet ainsi de renforcer la position de la DGEJ dans le dialogue avec les directions générales de l'enseignement obligatoire et postobligatoire dans la mise en œuvre du Concept 360°, mais aussi d'appliquer les droits de l'enfant dans le Canton. Cette réorganisation stratégique a entraîné le transfert de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) vers la nouvelle direction générale.

En 2020, le nombre total d'enfants suivis a augmenté de 52 % depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des mineurs (LPROMIN, 1.1.2005), avec 7505 situations suivies en 2020 et 2258 dossiers ouverts durant la même année.

### **Culture**

Le développement du site muséal de Plateforme 10 s'est poursuivi avec, entre autres, le franchissement d'étapes essentielles en ce qui concerne sa gouvernance. La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL) a continué sa politique de numérisation et deux appels d'offres publics ont été lancés pour l'autonomisation informatique de Plateforme 10 ainsi que pour le développement d'une solution de gestion des collections. Dans le domaine du patrimoine mobilier en mains privées, 13 nouvelles conventions portant sur plus de 900 objets ont été ratifiées. Les savoir-faire de la mécanique horlogère et de la mécanique d'art ont rejoint la liste représentative de l'UNESCO. Outre le traitement de plus de 900 demandes de soutien (hors mesures COVID-19), l'attribution d'une bourse de compagnonnage théâtral pour la période 2020-2021, deux résidences d'artistes à l'étranger, trois bourses arts plastiques, une bourse à l'écriture et huit soutiens à des projets de médiation culturelle dans le cadre scolaire, le SERAC a primé trois lauréates dans le domaine de la création de jeux vidéo et lancé la première Enquête photographique vaudoise. Le service a soutenu la phase de lancement du projet Interreg PEPS (Plateforme européenne de production Scénique Annecy-Chambéry-Genève-Lausanne) ainsi que l'installation d'un espace dédié à la création vidéoludique et numérique, dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020.

# DES

## Département de l'environnement et de la sécurité

Béatrice Métraux  
Conseillère d'État



### Le Plan climat vaudois : une politique environnementale ambitieuse pour les années à venir.

De grands changements sont intervenus en 2020 au Département, puisque le DIS (Département des institutions et de la sécurité) est devenu le DES (Département de l'environnement et de la sécurité) en mars, suite à la nouvelle composition du Conseil d'État. Immédiatement après, la pandémie a mobilisé les différents services du DES. L'apparition du COVID-19 a fortement touché le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), la Police cantonale et le Service pénitentiaire (SPEN). Quant à la Direction générale de l'environnement (DGE), elle a fourni un appui à l'État-major cantonal de conduite (EMCC) dans chaque situation où un aspect environnemental a été identifié. L'activité « normale » du DES s'est poursuivie malgré la pandémie. Ainsi, le Conseil d'État in corpore a notamment présenté le Plan climat vaudois le 24 juin. Conduit par le DES, il marque le début d'une politique environnementale cantonale ambitieuse pour les prochaines années. Pour sa mise en œuvre, l'Unité Plan climat, rattachée au Secrétariat général du DES, a été créée.

#### **Environnement : des projets d'envergure**

La DGE a mené nombreux projets d'envergure en 2020. Parmi eux, l'adoption par le Grand Conseil de l'augmentation de la taxe sur l'électricité, qui per-

mettra, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de financer les mesures décrites dans la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn 2019). En septembre, des projets-pilotes sur des antennes de téléphonie 5G ont vu le jour en collaboration avec les opérateurs de téléphonie. En vertu du principe de précaution, ils serviront à vérifier sur le terrain les procédures de mesures de cette nouvelle technologie que la Confédération a développées. En novembre, à la suite d'une consultation, le Conseil d'État a adopté la révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD). L'actualisation des besoins cantonaux et intercantonaux d'entreposage de matériaux de type D et E ont rendu cette révision nécessaire. Le PGD révisé prévoit en outre des mesures visant à limiter en amont les volumes mis en décharge, par la réduction des déchets incinérables et par une amélioration du traitement des résidus d'incinération.

#### **Domaine pénitentiaire**

Le projet-pilote de justice restaurative, débuté en octobre 2019 à l'Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes Aux Léchaies (EDM), s'est achevé en mars 2020 sur un bilan très positif. Le DES et le SPEN ont ainsi décidé de poursuivre leur collaboration avec Swiss RJ Forum afin de déployer la justice restaurative dans d'autres établissements.

Cette démarche continuera dès que la situation sanitaire le permettra. Concernant les infrastructures, le 28 février, l'État de Vaud a lancé le concours d'architecture pour la réalisation du nouvel établissement des Grands-Marais qui prévoit, à terme, 410 places de détention supplémentaires pour une enveloppe globale de 279 millions de francs. Le Grand Conseil a également accepté plusieurs crédits: crédit d'étude de 2,2 millions de francs pour la création d'un poste de contrôle avancé et la sécurisation du Pôle pénitentiaire du nord vaudois; crédit-cadre de 28,8 millions pour des travaux d'entretien et modernisation globale du parc immobilier pénitentiaire; crédit d'investissement de 17 millions pour la rénovation de la prison de la Tuilière, à Lonay. Du point de vue des ressources humaines, la crise sanitaire a eu un impact important sur le personnel pénitentiaire, qui a fait preuve d'une grande flexibilité ainsi que d'une implication sans faille.

### **Plan ORCA déclenché**

La Police cantonale a été très engagée dans la crise sanitaire tout au long de l'année 2020. Aussitôt le plan ORCA déclenché, un dispositif de conduite unifié a été mis en place entre la Police cantonale et les polices communales. La Police cantonale a été au cœur de nombreuses missions durant ces mois de pandémie. Elle a par exemple dû veiller au respect de la limitation des rassemblements de personnes sur la voie publique en agissant selon les principes de prévention, dissuasion et répression. En mai, alors qu'un plan de désengagement du dispositif policier unifié était mis en œuvre, plusieurs polices communales ont souhaité maintenir la collaboration renforcée avec la Police cantonale. Cela a donné naissance au projet CoRe (collaboration renforcée), que toutes les polices vaudoises ont finalement rejoint. En parallèle, la Police cantonale a poursuivi ses autres engagements, notamment l'expérience pilote de port de caméras-piétons, qui s'est achevée sur un bilan positif et a été prolongée. Les chiffres de la criminalité présentés en mars

ont montré une baisse de 6 % des infractions au code pénal pour l'année 2019. Ce bilan confirme celui de dernières années: 50 % de diminution des infractions au code pénal depuis 2013.

### **Pandémie: EMCC et Protection civile au front**

Le COVID-19 a fortement marqué l'année 2020 du SSCM et de l'EMCC. Dès le mois de février, des séances ont eu lieu avec des groupes d'experts et un plan général de coordination a été mis en place avec les partenaires de la protection de la population. Avec l'activation du plan ORCA à deux reprises, l'EMCC a géré la planification des opérations, la conduite et la coordination de la crise sanitaire, en collaboration avec les services de santé. La Protection civile vaudoise a également été très sollicitée durant cette année, avec de nombreuses missions: de la prévention sur les marchés à l'appui au système hospitalier, en passant par les équipes mobiles dévolues à la vaccination. Cela a représenté au total 117 347 jours de service et 103 090 jours de service en situation d'urgence, un record!



*Le 6 juillet, la Protection civile distribue des masques de protection en plusieurs lieux du canton.*

# DSAS

## Département de la santé et de l'action sociale

Rebecca Ruiz  
Conseillère d'État



### Les missions de santé et de cohésion sociale à l'épreuve de la pandémie. La gouvernance des hôpitaux sous la loupe.

La pandémie de COVID-19 a très fortement affecté les activités du DSAS en 2020, la crise ayant touché l'ensemble de ses missions de santé et de cohésion sociale. Le Département a mis en œuvre les moyens nécessaires pour y faire face, en adaptant les modalités de prestations, en réorientant des missions et/ou en engageant des renforts.

#### Hôpitaux et préhospitalier

En octobre, le Conseil d'État s'est opposé à l'initiative parlementaire du Parti libéral-radical, qui voulait faire du CHUV un établissement autonome de droit public. Il a présenté un contre-projet visant à élargir le rôle du Grand Conseil dans la gestion des investissements du CHUV : sa commission des finances doit pouvoir se prononcer une fois par législature sur le programme pluriannuel des investissements de 1 à 8 millions, puis une fois par année sur l'engagement des investissements concernés. Le contre-projet prévoit aussi l'instauration d'un Conseil stratégique du CHUV. Par ailleurs, la pandémie a permis de vérifier la capacité du CHUV à mettre son expertise en matière de soins de logistique au service des autres institutions de soins du Canton.

Le CHUV a également poursuivi sa modernisation. Le Grand Conseil vaudois a accepté en juin d'octroyer

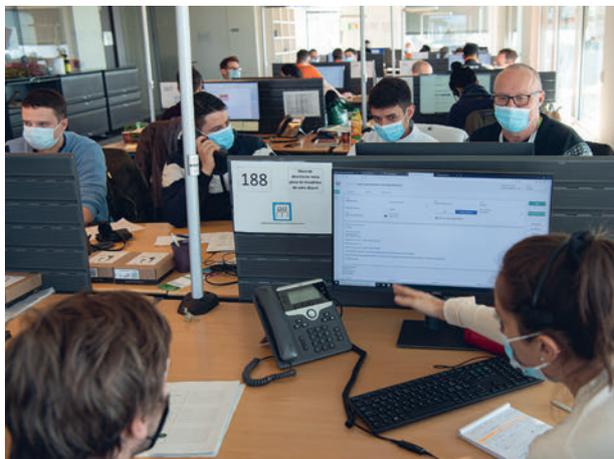
plus de 52 millions pour sa rénovation. Les RH ont mené des programmes liés à la santé du personnel, à la réduction de l'absentéisme et à l'égalité des salaires.

Le nouvel Hôpital Riviera Chablais HRC fait face à une situation financière délicate. Avec le Valais, le Conseil d'État vaudois a mandaté deux audits, l'un financier et l'autre sur la gouvernance ; il a en outre accordé une garantie complémentaire temporaire pour assurer la survie financière de l'établissement. L'HRC a présenté un plan financier qui prévoit le retour à l'équilibre en 2026. Il s'accompagne d'une demande de régularisation des garanties temporaires et d'un soutien financier des deux cantons, à hauteur de 125 millions de francs sur 15 ans, qui sera soumise au Grand Conseil en 2021. Les représentantes et représentants des deux cantons au sein du Conseil d'établissement de l'HRC ont été entièrement renouvelés. Un nouveau directeur général a par ailleurs été désigné.

À l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB), les difficultés de gouvernance ont conduit les cantons de Vaud et Fribourg à réaliser un audit avant de repourvoir le poste de directeur général. La démission du conseil d'établissement a permis à l'institution de repartir sur de nouvelles bases en recrutant un nouveau conseil, puis un directeur général qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## Professionnels santé-social

Les cinq premières infirmières et premiers infirmiers praticiens spécialisés ont reçu leur diplôme en 2020, sur impulsion du DSAS. Ce nouveau profil professionnel va contribuer à mieux répondre aux défis liés au vieillissement de la population ainsi qu'à l'augmentation des maladies chroniques et des coûts.



*Le 7 décembre, les médias visitent le centre de traçage de Lausanne, élément stratégique de la lutte contre le coronavirus.*

## Dispositif social

L'ouverture de plusieurs nouvelles antennes et prestations a permis d'étoffer le dispositif social. Une première antenne du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) a ainsi ouvert à Montreux, gage de proximité pour les bénéficiaires. La troisième Unité commune ORP-CSR s'est par ailleurs ouverte à Payerne en janvier pour les bénéficiaires du RI. Un centre de compétence cantonal pour le traitement des dossiers RI d'indépendants a rejoint le Service social de la Ville de Lausanne. Dans le cadre du programme Forma Pro 150, 46 nouvelles places de formation ont aussi vu le jour au sein des organismes partenaires du DSAS. Enfin, une deuxième antenne OVAM a ouvert ses portes à Yverdon-les-Bains.

Pour répondre à l'urgence sociosanitaire liée à la crise, une Centrale des solidarités a en outre été mise en place, en tant qu'outil de coordination cantonale accessible à la population et aux professionnels de première ligne.

En réponse à trois objets parlementaires, le DSAS a élaboré un rapport sur la reconnaissance des personnes proches aidantes. Il développe les mesures existantes et propose de renforcer le soutien de l'État, notamment sur la définition du statut de proche aidant, de la relève de nuit à domicile et des appuis financiers. Ce rapport a été en consultation jusqu'au 14 avril 2021.

Notons enfin l'ouverture de 5 établissements médico-sociaux, 1 établissement psychiatrique, 1 nouvel atelier pour personnes handicapées et 7 centres d'accueil temporaire à la journée.

## Prévention de la santé

Le DSAS a conçu un nouveau PAC (programme d'action cantonal), qui se déploiera de 2021 à 2024. Il vise à promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique adaptée et régulière, mais aussi la santé mentale auprès des jeunes et des personnes âgées.

Le DSAS a également mis sur pied un dispositif de constats médico-légaux pour les victimes d'agression sexuelle. Une prise en charge interdisciplinaire par une ou un gynécologue et une ou un médecin légiste est proposée au CHUV et, désormais, dans 5 hôpitaux régionaux. Les victimes sont rapidement prises en charge et dispensées de devoir raconter plusieurs fois un récit douloureux. Elles sont mieux accompagnées dans la perspective d'une éventuelle enquête judiciaire.

## Environnement

Suite à un appel à projets lancé par le DSAS auprès des organismes prestataires, les deux premières mesures d'insertion sociale à visée écologique ont débuté en 2020.

# DEIS

## Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Philippe Leuba  
Conseiller d'État



### Les apports pérennes des Jeux olympiques de la jeunesse. Économie et emploi : deux secteurs dans la tempête.

Dès le 16 mars, le personnel du DEIS s'est vite retrouvé en télétravail. Les plans de continuité ont été activés. Le DEIS, avec l'économie et le sport, a dû appliquer et mettre en œuvre des décisions du Conseil d'État en collaboration avec le DSAS : les responsables de ces deux départements ont reçu compétence pour signer les décisions. Le Service de l'emploi (SDE) ainsi que le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) ont été au cœur de la tempête. Il s'est agi de transférer rapidement les forces de travail à la gestion des demandes de RHT (SDE), puis de créer des groupes de travail pour gérer les différentes demandes d'aides, en suivant les mesures prises par la Confédération.

#### **2020, année exceptionnelle pour le sport dans le Canton de Vaud**

L'année 2020 était annoncée comme exceptionnelle pour le sport dans le Canton de Vaud : il devait accueillir les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver ainsi que les championnats du monde de hockey, de pétanque et de cyclisme sur route. Puis le virus est arrivé et tout s'est arrêté. Des quatre événements, seuls les JOJ se sont bien déroulés en janvier.

#### **Les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2020)**

La cérémonie d'ouverture des JOJ a eu lieu jeudi 9 janvier 2020, à la Vaudoise Aréna. Quelques chiffres pour mesurer l'ampleur des JOJ : 1784 athlètes, 100 médias accrédités, 7000 articles dans le monde, 640 000 spectateurs et spectatrices, 79 nations représentées, 8 sports, 16 disciplines et 81 épreuves, 4172 volontaires de 16 à 89 ans, 191 pays ayant diffusé des images des jeux et 13 millions de visiteurs et visiteuses uniques sur toutes les plateformes olympiques pendant l'événement. Grâce aux JOJ, considérés dès le début comme un « accélérateur de projets », beaucoup de réalisations ont vu le jour : la nouvelle patinoire de Malley ; Vortex, village olympique voué à devenir un village pour étudiantes et étudiants ; une nouvelle télécabine aux Diablerets ; un tremplin entièrement rénové aux Tuffes. Leysin a retrouvé son site de snowboard et Villars a créé de nombreux aménagements.

#### **Changement à la tête de la DGAV**

La DGAV a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et placée sous la direction de Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) depuis juin 2008. À sa demande et à la suite d'une évaluation faite en

collaboration avec le chef du département, Frédéric Brand a décidé de recentrer ses activités sur les domaines de compétences qui lui sont le plus proches. Il a quitté son poste début mars 2020 et repris avec effet immédiat la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières. Jacques Henchoz a ensuite été nommé directeur général par intérim.

### **Importantes décisions liées au projet IMAGO**

Le nouveau pôle IMAGO vise le regroupement de la formation des métiers de la terre, des administrations publiques vaudoises liées à l'agriculture, de la recherche agronomique ainsi que des partenaires. Le Conseil d'État a pris une série de décisions en octobre 2020. À terme, le site de Changins – en collaboration avec Agroscope – accueillera les cultures spéciales et les formations affiliées. Grange-Verney, à Moudon, recevra toute la formation agricole et l'administration de la DGAV. Le site de Marcelin sera dédié à la formation scolaire post-obligatoire. La cible budgétaire de l'ensemble du projet est fixée à 105 millions. Le calendrier général de toute l'opération prévoit les premiers travaux en 2023 et les déménagements en 2025-2026.

### **Emploi**

L'impact de la pandémie a lourdement pesé sur le chômage et sur la création d'emplois dans le canton de Vaud en 2020. Cela s'est traduit par une augmentation abrupte du nombre de chômeurs et chômeuses (+25 % entre février et avril) et un taux de chômage passé de 3,8 % fin janvier à 4,9 % fin mai, notamment sous l'effet de la première vague pandémique et la mise en place des mesures nationales d'urgence sanitaire. Après ce pic, le taux s'est stabilisé jusqu'en novembre – spécialement grâce au soutien du chômage partiel – avant de remonter à 4,9 % (progression mensuelle principalement liée à des facteurs saisonniers concer-

nant surtout les métiers de la construction). La crise a particulièrement touché le secteur de l'hôtellerie-restauration, mais également les petits commerces, les services à la personne et l'industrie. Le recours massif au chômage technique (RHT) aura néanmoins permis aux entreprises vaudoises de maintenir un niveau élevé d'emplois, qui aurait sans doute chuté fortement sans ce dispositif, entraînant avec lui de nombreuses faillites. De mars à décembre, 20 000 entreprises ont fait une demande de RHT et près de 850 millions d'indemnités RHT ont été versées, dont 83 % par la Caisse cantonale rattachée au SDE – DEIS.

### **Marque Vaud+**

L'année 2020 a vu l'accélération de la mise en œuvre de la marque territoriale Vaud+. On peut citer la création de la plateforme numérique WelQome, première action concrète de la marque Vaud+ réalisée pour les acteurs du tourisme dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ainsi que la naissance de l'association en charge de la gestion et de la promotion de marque, sous le nom de Vaud Promotion.



*Début juin, le chef du département et la présidente du Conseil d'État présentent, en compagnie de Pascal Meyer, directeur de QoQa, un plan de relance économique de 15 millions de francs.*

# DIRH

## Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite  
Conseillère d'État



Numérique : vers une politique de la donnée. Début du chantier  
du tram Lausanne-Renens. Pandémie et essor du télétravail.

### Stratégie numérique et numérisation de l'administration

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Conseil d'État, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) s'est dotée d'un plan d'action et a lancé des travaux en vue d'établir les fondements d'une politique de la donnée. Sa Cellule numérique a approfondi les collaborations avec d'autres services de l'administration cantonale et suivi de près, en collaboration avec le Secrétariat général, différents dossiers menés sur le plan fédéral (administration numérique suisse, loi fédérale sur les services d'identification électronique, etc.) afin de promouvoir les principes de souveraineté, de sécurité et de lutte contre la fracture numérique. Les contacts vaudois avec ses partenaires cantonaux et fédéraux ont également été approfondis, favorisant la mutualisation des réflexions et le dialogue politique en matière numérique.

En 2020, la DGNSI s'est aussi mobilisée pour assurer la continuité du fonctionnement de l'État, préserver la sécurité des systèmes d'information et répondre aux besoins urgents de nouvelles prestations en ligne afin de soutenir la population et les entreprises. Elle a poursuivi la réalisation d'un grand nombre de projets de modernisation et de maintenance des systèmes

d'information, conformément au Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2018-2023 et aux schémas directeurs des SI métiers.

Une nouvelle étape dans le développement de la cyberadministration a été franchie avec l'ouverture, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, du portail sécurisé ainsi qu'avec la mise en ligne, outre les services de l'État, de nombreuses prestations dans des domaines aussi variés que l'économie, la formation et la fiscalité, entre autres.

### Mobilité et routes

Augmenter la capacité des lignes ferroviaires vaudoises tout en garantissant un lien fort avec le reste de la Suisse et les pays voisins : voici les principaux objectifs de la stratégie Vision 2050. Le Grand Conseil a accordé 11 millions de francs au Conseil d'État pour les études en vue de l'obtention des financements fédéraux.

Le permis de construire de la première étape du tram Lausanne – Villars-Sainte-Croix est entré en force en février. Les travaux préparatoires ont commencé en septembre à Renens. Un accord a été signé en décembre avec les commerçantes et commerçants lausannois pour une alternative à la rampe routière

Vigie-Gonin, préservant la forêt du Flon. Dans son Plan climat, le Canton a en outre adopté une stratégie de mobilité reposant sur le report modal, la réduction des besoins de mobilité ainsi que des solutions de mobilité individuelle décarbonée. Pour planifier et mettre en œuvre une politique ambitieuse répondant aux nouveaux besoins de mobilité douce, le département a lancé l'actualisation de la stratégie de promotion du vélo.

En vue de la réalisation de la stratégie du transport de marchandises, une demi-journée d'échanges et de concertation a eu lieu en octobre avec les acteurs privés, associatifs et institutionnels concernés.

Depuis le changement d'horaire du 13 décembre, le RER Vaud déploie ses rames jusqu'à Aigle et le LEB circule quatre fois par heure entre Lausanne et Échallens.

Le Canton poursuit son programme de réaménagement des grands axes routiers desservant les agglomérations Lausanne-Morges et Grand Genève, ainsi que l'entretien des revêtements routiers et des ouvrages d'art.



Le 22 septembre, la cheffe de département célèbre le percement du tunnel du LEB, sous l'avenue d'Echallens, à Lausanne.

### Personnel de l'État

Sur le plan organisationnel, il y a lieu de mentionner le départ à la retraite du chef du Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) ainsi que l'intégration de la structure ARC Emploi en provenance du Service de l'emploi (SDE) au SPEV.

Le SPEV a adapté le dispositif normatif de l'ACV sur le télétravail pour favoriser et encadrer cette pratique après la pandémie. Il a également adapté le dispositif normatif sur le congé paternité, prolongeant à 20 jours le congé (y compris le congé fédéral) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le service a, d'autre part, obtenu la recertification de la solution de branche pour l'application de la directive de la commission fédérale de la santé et sécurité au travail. Il a poursuivi le développement de formations institutionnelles, pour une partie sous format d'apprentissage en ligne. En collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP), des formations sur la gestion et l'organisation du travail à distance ont été proposées aux cadres ainsi qu'à leurs collaborateurs et collaboratrices afin de répondre aux défis de ce nouveau modèle d'organisation du travail. Le SPEV a aussi mené les premières analyses concernant l'égalité salariale au sein de l'ACV.

### Bureau de l'égalité

En 2020, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a porté une attention particulière au problème de la violence dans le couple âgé en proposant une journée thématique à près de 140 professionnels. Il a aussi lancé les premiers contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics et auprès des entités subventionnées par le Canton. Enfin, pour surmonter les contraintes liées au COVID-19, il a entièrement refondé le concept de la Journée «Osez tous les métiers».

### Accueil de jour des enfants

Plus de mille nouvelles places d'accueil ont reçu, en 2020, une autorisation d'exploiter de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Cela a porté à 28 551 le nombre de places d'accueil collectif autorisées dans le Canton. L'OAJE a assuré le traitement de 12 plaintes (20 en 2019) provenant de parents ou du personnel de structures d'accueil collectif de jour.

### Marchés publics

En 2020, le Centre de compétences sur les marchés publics a notamment élaboré le projet de révision du droit cantonal des marchés publics et lancé sa mise en consultation en vue de l'adhésion du Canton de Vaud au nouvel Accord intercantonal dans ce domaine. Il a également poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir (8 exclusions pour des durées oscillant entre 6 à 22 mois et 47 avertissements). Une nouvelle édition du *Guide romand des marchés publics* a été publiée le 1<sup>er</sup> mai.

# DFIRE

## Département des finances et des relations extérieures

Pascal Broulis  
Conseiller d'État



### Une loi pour la protection du patrimoine culturel immobilier. Des finances saines pour pallier les effets de la pandémie.

Pour le Département des finances et des relations extérieures, sans considérer les engagements liés à la crise sanitaire, le dossier phare de l'année 2020 fut assurément le projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI). Au terme de la procédure de consultation publique lancée en novembre 2019, le département a soumis cet important projet au Conseil d'État, qui l'a adopté et transmis au Grand Conseil en juin dernier.

La future loi prend le relais de l'actuelle LPNMS en ce qui concerne la protection du patrimoine bâti et archéologique, à l'exclusion du volet « nature et paysage », qui fera l'objet d'une révision ultérieure. Parmi les dispositions nouvelles, plusieurs articles sont consacrés à la prise en charge financière des fouilles archéologiques. En complément, un projet de décret sur la participation de l'État aux frais de fouilles et de restauration des objets classés est doté d'un fonds de 10 millions de francs. Le dispositif est examiné par la Commission ad hoc et la nouvelle législation pourrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Comptes, investissements et dette

Le chef du DFIRE a présenté le 7 avril les comptes 2019 de l'État, qui se sont soldés par un excédent de 4 millions de francs. Le résultat a intégré notamment un

montant de 403 millions destiné à pallier les effets de la pandémie. En dehors des éléments extraordinaires, l'augmentation des charges courantes a été contenue à 2,9 %, soit une croissance comparable à l'année précédente. S'agissant des investissements bruts, des nouveaux prêts et des garanties activées, l'État a injecté globalement 581 millions dans l'économie en 2019. Au final, la dette nette du Canton a poursuivi sa légère croissance pour atteindre 975 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'agence Standard & Poor's a souligné une nouvelle fois la solidité financière du Canton avec la confirmation, en décembre, de sa note « AAA » avec une perspective stable.

#### Analyse et gestion financières

En 2020, le Service d'analyse et gestion financières (SAGEFI) a piloté la procédure de bouclage des comptes annuels 2019, élaboré les directives et conduit l'ensemble de la procédure budgétaire 2021, établi la planification financière ainsi que le plan d'investissement 2022-2025. Il a collaboré en outre au processus d'accord entre le Canton et les Communes au sujet de la Participation à la cohésion sociale (ex-facture sociale). Concernant ses déterminations financières, il a constaté une sensible augmentation du nombre d'objets (623 en 2020 contre 531 en 2019), qui s'explique

principalement par les demandes de crédits pour faire face aux conséquences du COVID-19. À ce sujet, le service a mis en place dès le mois de mars un compte-rendu spécifique à l'attention du Conseil d'État et de la Commission des finances.

### Affaires extérieures

La crise sanitaire a fortement conditionné les activités de l'Office des affaires extérieures (OAE). Rarement le besoin d'échange, de coordination, voire de collaboration aura été aussi intense dans les relations intercantionales, avec la Confédération ou à l'échelle transfrontalière. Sur la scène fédérale, plusieurs dossiers ont impliqué une action du Conseil d'État et de son office : on peut citer le pilotage et le financement du système de santé, le développement de l'administration numérique ou encore les relations avec l'Union européenne au travers de l'accord-cadre Suisse-UE ainsi que l'initiative de limitation. La collaboration transfrontalière s'est poursuivie malgré les contraintes, avec le lancement du nouveau programme Interreg et le développement de partenariats autour du bassin lémanique et de l'arc jurassien.

### Statistique et prospective

Comme chaque année, Statistique Vaud a publié une dizaine de fois son courrier *Numerus*, dont un numéro hors-série portant sur les familles vaudoises. Dans le cadre de sa mission prospective, l'entité a sorti en décembre une étude complète traitant de la démocratie et les nouvelles formes de participation ainsi qu'un *Prospectif* proposant la synthèse de cette étude.

### Immeubles, constructions et achats

La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a établi la nouvelle Stratégie immobilière de l'État de Vaud, adoptée par le Conseil d'État et présentée aux médias le 20 août par le chef du département. Cette stratégie prolonge durant la décennie à venir les orientations initiées en 2010 pour la gestion du parc immobilier de l'État, y intégrant tout particulièrement les enjeux du développement durable. La Direction des achats et de la logistique a poursuivi la Réforme des achats (RefA) au sein de l'État, laquelle est entrée en octobre dans une nouvelle phase, avec la mise en œuvre des deux systèmes d'information des achats et de la logistique.

La Direction architecture et ingénierie a dirigé et accompagné tout au long de l'année 2020 les chantiers de construction de la Maison de l'environnement à Vennes, du futur Musée de l'Élysée et du Mudac sur le site de Plateforme 10, ou encore l'extension des gymnases de Burier et de la Broye. Le campus universitaire Vortex, qui accueillait en janvier les athlètes des Jeux olympiques de la jeunesse, a été inauguré officiellement le 9 octobre. En outre, la direction a lancé les concours d'architecture pour le futur gymnase d'Aigle et le nouvel établissement pénitentiaire d'Orbe. Elle a procédé enfin à la location et aux transformations de locaux destinés dès 2021 au nouveau gymnase de Bussigny et à l'extension de la HEP à Sévelin.



Le 9 octobre, le chef du département en compagnie de sa collègue du DFJC inaugurent à Chavannes l'impressionnant bâtiment « Vortex ».

### Fiscalité

La Direction générale de la fiscalité (DGF) a poursuivi en 2020 le développement de nouvelles prestations en ligne, pour faciliter les démarches des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales. Elle a par ailleurs débuté les travaux pour offrir des prestations au travers de l'espace sécurisé de l'État de Vaud. La campagne de sensibilisation auprès des jeunes a continué, s'orientant spécifiquement vers les réseaux sociaux. Durant l'année ont aussi eu lieu des rencontres avec d'autres services de l'État, les autorités fiscales des autres cantons et les partenaires de la DGF (fiduciaires, AVIVO, etc.), afin de les informer notamment des nouveautés en matière de fiscalité.

# OJV

## Ordre judiciaire vaudois

*La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du Canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2020 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud ([www.vd.ch/ojv](http://www.vd.ch/ojv)).*

### Ordre judiciaire vaudois

L'année 2020 restera gravée dans les mémoires en raison de la pandémie de COVID-19 et des nombreux bouleversements qu'elle a provoqués. L'Ordre judiciaire vaudois a également vu son fonctionnement perturbé par les effets de la crise sanitaire. Néanmoins, la mission des trente-trois offices qui le composent a pu être assurée sans discontinuer, grâce aux nombreuses mesures d'organisation prises par sa direction, à leur adaptation régulière aux décisions fédérales et cantonales, ainsi qu'à l'engagement des cheffes et chefs d'office, des magistrates et magistrats et des collaboratrices et collaborateurs.

Sur le plan juridictionnel, l'activité est demeurée intense avec 53 934 nouveaux dossiers enregistrés par les tribunaux et les justices de paix, en baisse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Un nombre presque équivalent d'affaires a été traité pendant la même période, permettant de maintenir une stabilité de la quantité globale de dossiers pendants en fin d'année (+2 %).

L'Ordre judiciaire vaudois  
a assuré sa mission  
sans discontinuer.

### Sur le plan pénal

Le nombre de nouveaux dossiers pénaux a connu une baisse devant les tribunaux d'arrondissement, le Tribunal des mesures de contrainte et le Juge d'application des peines. Le Tribunal des mineurs a en revanche enregistré une très forte hausse des nouvelles

affaires (+23 %). En deuxième instance, on a constaté une diminution devant la Cour d'appel pénale et une stabilité devant la Chambre des recours pénale.

### Sur le plan civil

Des diminutions ont aussi été enregistrées dans la plupart des juridictions civiles, en particulier dans les chambres des poursuites et faillites des tribunaux d'arrondissement (-25 %) ainsi que dans les chambres contentieuses des justices de paix (-17 %). Seuls le Tribunal des baux, le Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale et les chambres successorales des justices de paix ont vu le nombre de leurs nouveaux dossiers augmenter. En deuxième instance, une baisse des nouveaux dossiers est à noter devant la Cour d'appel civile et une hausse devant la Chambre des recours civile, la Cour des poursuites et faillites, la Chambre des curatelles et la Cour civile.

### Droit public

En matière de droit public, on a observé une diminution devant la Cour de droit administratif et public, la Cour des assurances sociales et la Cour constitutionnelle.

### Offices judiciaires

En matière de poursuites et de faillites, la situation a été à la baisse, aussi bien dans le domaine des poursuites que dans celui des faillites. De son côté, l'Office cantonal du registre du commerce a également enregistré un nombre inférieur de nouveaux dossiers.

# MP

## Ministère public

*Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le Procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public ([www.vd.ch/mp](http://www.vd.ch/mp)).*

### L'activité du Ministère public en 2020

Les nouvelles enquêtes ont été de 12 % inférieures à 2019, en raison principalement du semi-confinement et de la fermeture provisoire des frontières lors de la première vague de coronavirus. Circulation routière et infractions relevant du « tourisme délictuel » ont connu les plus fortes baisses. Malgré les craintes exprimées, les enquêtes concernant des violences conjugales ont diminué de 5,5 % par rapport à 2019. Les infractions contre l'intégrité sexuelle sont restées à un niveau élevé. La lourdeur et la complexité des enquêtes ont continué à en accroître la durée moyenne.

En 2020, le nombre de nouvelles affaires ouvertes a été de 12 % inférieur à l'année précédente (2019 : 20 934 ; 2020 : 18 414). Moins nombreuses en chiffres absolus, les ordonnances pénales et les mises en accusation ont représenté la même proportion des enquêtes closes (63 %, respectivement 9 %).

La tendance à un allongement de la durée moyenne des procédures se confirme : 75 affaires sur 100 (77 en 2019) ont été traitées dans les six mois à compter de leur ouverture, tandis que la proportion des enquêtes d'une durée supérieure à 12 mois a augmenté.

***Sans augmenter, les violences conjugales et les infractions contre l'intégrité sexuelle restent préoccupantes ; la diminution la plus forte touche la LCR et la législation sur les étrangers***

Le risque d'augmentation du nombre d'enquêtes concernant des violences conjugales – en lien avec le semi-confinement – ne s'est pas vérifié. Les restrictions et la fermeture temporaire des frontières expliquent la diminution sensible des affaires de

**La tendance à un allongement de la durée moyenne des procédures se confirme.**

circulation routière, des violations de la loi sur les étrangers et de certaines infractions relevant du « tourisme délictuel » : vols, brigandages, stupéfiants, etc.

On mentionnera enfin l'apparition des affaires trouvant leur origine dans les crédits Covid, à raison desquels le Ministère public a été saisi de plus de 100 dénonciations entre avril et décembre 2020.

***La détention avant jugement augmente en nombre, mais paraît diminuer en durée moyenne***

Les demandes de détention provisoire ont continué à diminuer. Si le nombre de personnes placées en détention avant jugement en 2020 est resté élevé, les séjours en détention provisoire ont, en moyenne, été de plus courte durée.

***Fixation de for et entraide aussi ralenties***

En lien avec la pandémie, avec des ressources moins disponibles à l'étranger comme en Suisse ainsi qu'avec un moratoire interne en avril et mai sur les affaires complexes et non urgentes, les procédures de fixation de for et les demandes d'entraide judiciaire se sont stabilisées, après les augmentations des années précédentes. Cette relative stabilité pourrait toutefois n'avoir été que temporaire. Une tendance à la reprise de ces procédures et des demandes d'entraide judiciaire a déjà pu être observée dès l'été 2020, avec un retour au niveau précédent.

# Agenda 2030

## L'engagement de l'État de Vaud pour la durabilité

### L'Agenda 2030 et le Programme de législation 2017-2022

Au travers du programme de législation 2017-2022, le Conseil d'État a réitéré sa volonté d'inscrire son action dans la perspective de la durabilité et, plus spécifiquement, celle de l'Agenda 2030. Le chapitre IV du Programme de législation y est expressément consacré. L'Agenda 2030 des Nations Unies constitue le cadre de référence pour la Confédération, les Cantons et les Communes. Ses 17 objectifs et 169 cibles ont une portée universelle, qu'il s'agit de transposer dans le contexte vaudois pour leur donner un sens pratique et constituer un Agenda 2030 cantonal.

### Un Agenda 2030 cantonal en devenir

Le Conseil d'État avait créé en 2018 le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) avec une personne par département, désignée par le chef ou la cheffe de département. Avec l'appui du Bureau de la Durabilité (BuD), le CIDD a proposé en 2019 une méthodologie et une gouvernance pour l'élaboration de l'Agenda 2030. En 2020, les différents services de l'administration cantonale vaudoise ont été invités à suggérer une formulation adaptée des cibles, en lien avec les politiques publiques sous leur responsabilité. L'Agenda 2030 cantonal se composera donc, d'une part, d'un panorama des engagements des services en faveur de la durabilité. Il est prévu qu'il



inclure, d'autre part, trois axes transversaux visant à renforcer la cohérence de l'action publique, les partenariats en faveur de la durabilité et la documentation des pratiques au sein de l'administration.

Ainsi, l'Agenda 2030 mettra en valeur et en perspective les engagements du Canton. Répondant à un engagement politique de longue date, il sera proposé au Conseil d'État dans le courant de l'année 2021.

### Une culture commune de la durabilité

Le Conseil d'État a créé le réseau pour la durabilité (ReD), qui réunit des répondantes et répondants en développement durable. Le but de ce réseau est de faire émerger une culture commune de la durabilité, de mutualiser les savoirs et les moyens ainsi que de favoriser les échanges entre services et départements. Le lancement officiel de ce réseau a eu lieu en novembre 2020.

Le réseau est composé d'un répondant ou d'une répondante par service. Elles et ils bénéficient de formations et collaborent au moyen d'un «incubateur à projets», qui vise à concrétiser des améliorations pratiques partout dans l'administration.

### La durabilité au cœur des politiques publiques cantonales

La volonté du Conseil d'État est d'insuffler la durabilité au cœur même de l'action de l'État. Le BuD fonctionne comme un centre de compétences, de ressources et d'appui pour les services cantonaux. Rattaché au Secrétariat général du Département des institutions et du territoire (DIT), le BuD intervient en soutien dans différentes politiques publiques. En 2020, des accomplissements importants en matière de durabilité ont été réalisés via les services concernés, dans les domaines suivants :

- *Construction durable*. Le Conseil d'État a décidé de placer la durabilité au cœur de sa nouvelle Stratégie immobilière à l'horizon 2030. Pour y parvenir, sa mise en œuvre sera renforcée dans sept domaines : opti-

malisation énergétique ; architecture saine, confortable, à basse technologie et sobre ; énergie solaire ; matérialité écologique ; végétalisation des sols ; économie circulaire ; performance énergétique élevée.

- *Économie durable.* La Stratégie du Conseil d'État en matière d'économie durable a été intégrée en 2020 dans la nouvelle Politique d'appui au développement économique (PADE) 2020-2025, pilotée par le Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI). Pour mettre en œuvre le nouveau volet *Économie durable* de la PADE, le Canton de Vaud prévoit de soutenir la transition des entreprises engagées.
- *Marchés publics.* Afin d'amener davantage de clarté parmi les certifications en développement durable, le BuD a mis en place une évaluation des certifications. Les soumissionnaires certifiés se voient ainsi attribuer des points en fonction de leur contribution à la durabilité, dans le cadre des procédures d'appels d'offres.
- *Achats responsables.* Le BuD a contribué de manière décisive à la création d'une Plateforme nationale sur les achats responsables pour les trois niveaux institutionnels. Lancée en 2020, cette plateforme propose des outils communs et consolidés, par exemple des recommandations d'achats pour différentes catégories de produits ou des critères de durabilité à intégrer dans les appels d'offres.
- *Éducation et formation.* Le DFJC se mobilise pour mettre en place une politique d'école durable qui aborde les enjeux de durabilité non pas ponctuellement, mais en agissant de façon globale sur le système éducatif et de formation vaudois. Une cellule *durabilité* a vu le jour en 2020 au sein du DFJC afin de piloter cette politique de manière cohérente.
- *Critères de durabilité.* La loi sur les subventions (LSubv) nécessite la définition de critères de durabilité. Le BuD accompagne les services dans la définition de ces critères, au moyen d'une démarche

standardisée qui conjugue l'expertise du BuD sur la durabilité et l'expertise-métier des services concernés. Les services suivants sont impliqués : SPEI, SERAC.

- *Évaluation de la durabilité.* L'outil d'évaluation Boussole21 a été créé par le Canton de Vaud, mais d'autres Cantons et Communes de Suisse romande l'utilisent aussi. Une coopération intercantonale (FR, VD, VS) a été préparée en 2020. Ce partenariat permettra en 2021 une actualisation de l'outil avec, notamment, l'intégration de critères spécifiques aux questions climatiques et la mise en perspective avec l'Agenda 2030.

### **Accompagnement des communes**

Le BuD accompagne les communes engagées pour la durabilité, notamment par l'organisation d'ateliers à thème et de rencontres bisannuelles avec les Communes vaudoises.

En 2020, la mission du BuD a été renforcée par l'attribution de la mesure stratégique no 27 du Plan climat cantonal, qui prévoit un accompagnement des démarches climatiques communales. Un dispositif d'appui concret, préparé en 2020, sera lancé en 2021.



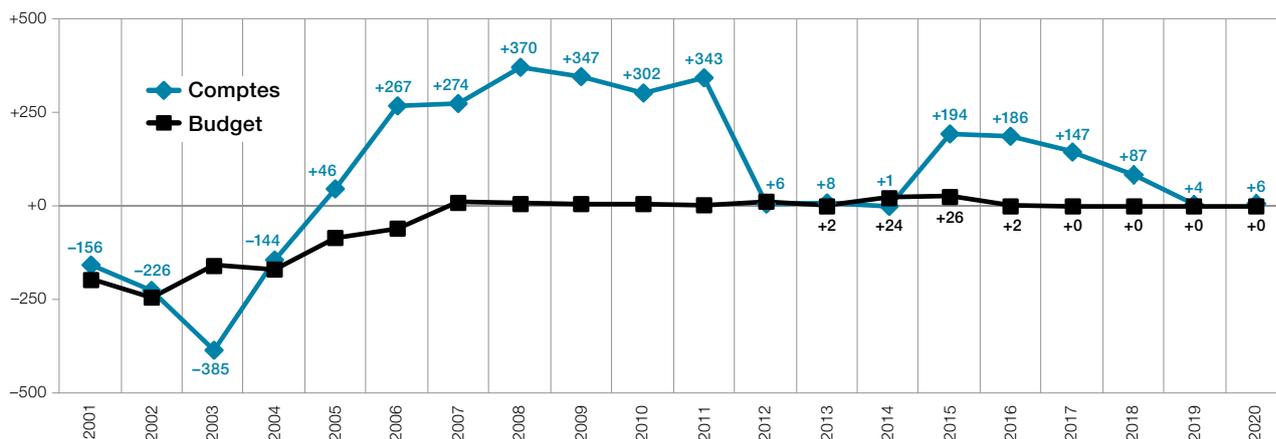
# Comptes 2020

## En bref

### Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2020 par un excédent de revenus de 6 millions.

En millions de francs



### Dépenses courantes

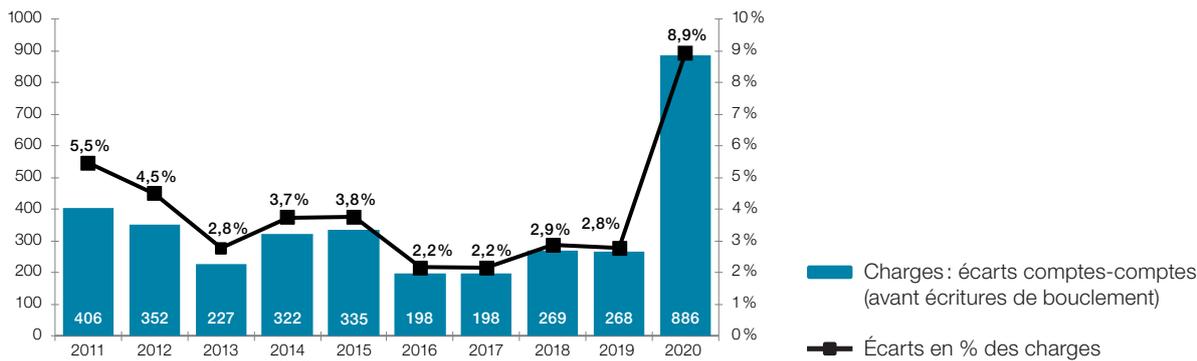
L'écart des charges brutes par rapport au budget 2020 (+945 millions) s'explique principalement par des attributions spécifiques au bouclage (261 millions) ainsi que par **les dépenses relatives aux mesures COVID-19 (507 millions)**. Les éléments de bouclage concernent l'accord avec les communes (60 millions), le plan climat (41 millions) et les risques fiscaux (160 millions).

Hors éléments de bouclage, l'augmentation des charges est de 886 millions par rapport à 2019, soit +8,9%. En neutralisant les charges relatives à la pandémie pour permettre la comparaison, la progression réelle des dépenses courantes est ramenée à 296 millions, ce qui représente **une croissance de +3%**, comparable à celle de l'année précédente (+2,8%).



En 2020 par rapport à 2019 (hors éléments de bouclage et hors dépenses COVID-19)

En millions de francs



## Recettes d'impôts

Par rapport aux comptes 2019, le produit des impôts enregistre **une progression de 279 millions (+4,4 %)**. Traditionnel moteur des recettes fiscales, l'impôt sur le revenu recule de 30 millions (-0,8 %), en raison notamment de la baisse de 1 pt du coefficient cantonal et de l'augmentation des déductions fiscales. L'impôt sur la fortune diminue lui aussi de 16 millions (-2,2 %).

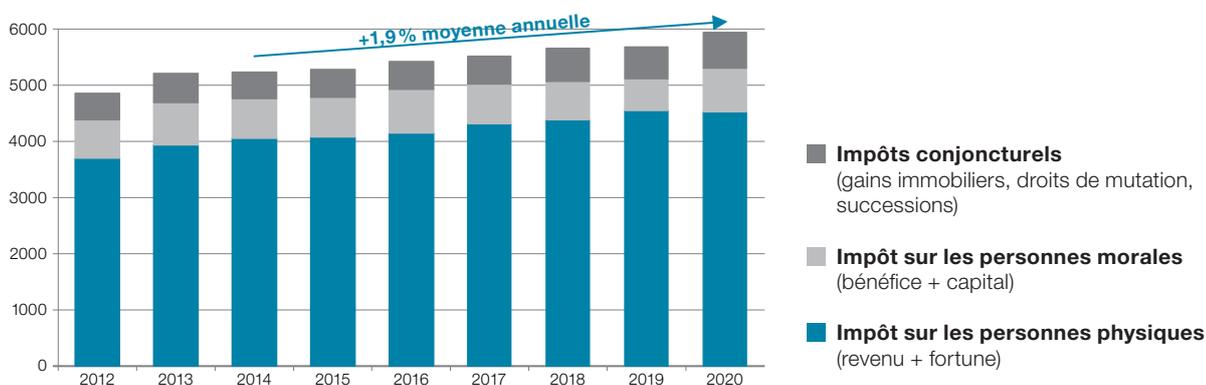
Tous deux sont largement compensés par l'impôt sur le bénéfice net des sociétés qui augmente de 239 millions (+53 %) par rapport à 2019 (année de l'introduction de la RIE III vaudoise). De même, les impôts dits conjoncturels (gains immobiliers, droits de mutation, successions) totalisent une hausse de 81 millions (+15 %). **Ces variations résultent principalement de facteurs non pérennes et d'effets exceptionnels.**

+4,4 %

En 2020 par rapport à 2019  
(impôts 60 %  
des revenus totaux)

### Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions de francs



## Investissements

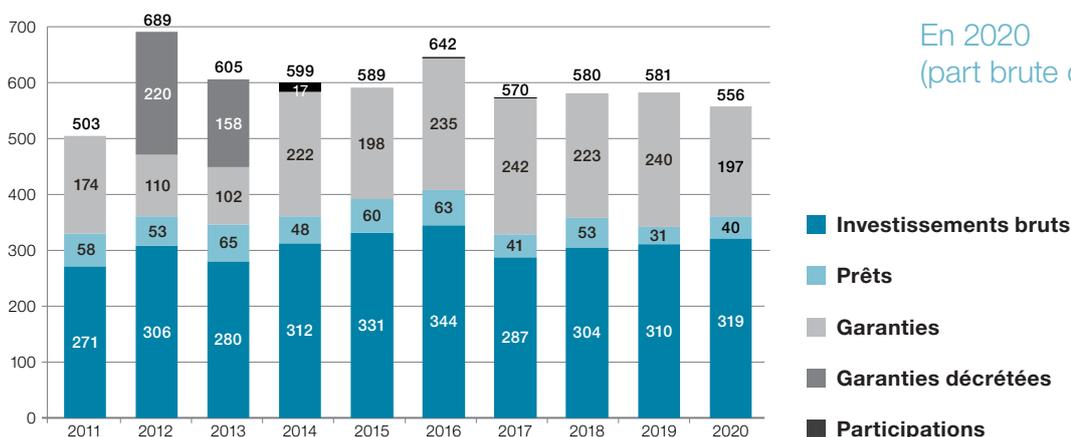
Les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) se montent à **319 millions**, soit 9 millions de plus qu'en 2019.

S'ajoutent les nouveaux prêts octroyés pour 40 millions et les garanties activées à hauteur de 197 millions, pour **un montant global de 556 millions investi en 2020 dans l'économie du canton.**

319 mios

En 2020  
(part brute de l'État)

En millions de francs



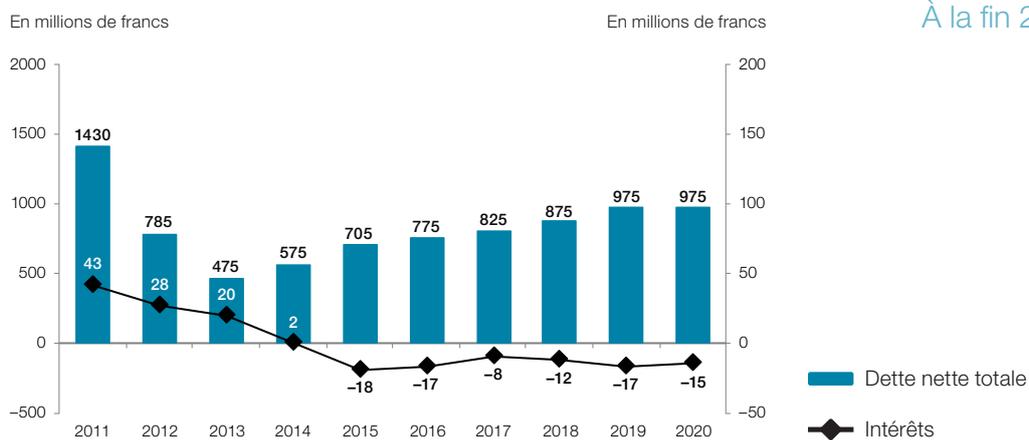
## Dettes et intérêts

La dette de l'État est **maintenue à 975 millions** au bouclage des comptes 2020. Cette stabilité provient du résultat qui a permis de **financer les dépenses courantes, d'absorber les coûts de la pandémie et de couvrir les investissements**.

La charge d'intérêts est négative à **-15 millions**, en raison d'intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

975 mios

À la fin 2020



# 1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2020 sont les suivants :

Rapport annuel							
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Charges totales	11 068	10 480	10 269	10 004	9 639	9 653	9 518
Revenus totaux	11 074	10 484	10 356	10 151	9 825	9 847	9 519
Résultat	6	4	87	147	186	194	0,8
Revenus d'impôts	6 582	6 303	6 297	6 183	6 044	5 925	5 843
Charges d'intérêts	36	38	34	30	24	26	39
Amortissement du patrimoine administratif	120	173	381	269	421	244	252
Degré d'autofinancement	46,9%	67,4%	190,3%	166,6%	190,7%	143,1%	83,2%
Total des emprunts (dette brute)	975	975	975	975	975	975	1 525
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	2 059	1 911	1 857	1 671	1 406	1 120	742

Budget/Comptes 2020 après attributions			
(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	10 123 628 000	10 123 704 100	76 100
Comptes	11 068 213 632	11 073 730 028	5 516 396
Différence budget total/comptes	944 585 632	950 025 928	5 440 296
en % du budget total	9,3%	9,4%	

## Résultat 2020

Les comptes de l'État se soldent pour 2020 par un excédent de revenus de 6 millions. Le résultat intègre des écritures de bouclage à hauteur de 261 millions concernant l'accord avec les communes, le plan climat et les risques fiscaux. Il tient compte également de l'ensemble des dépenses et cautions liées à la pandémie pour un total de 521 millions.

### Résultat après attributions

(En francs)	2020
Résultat opérationnel	266 916 396
Attributions aux préfinancements	261 400 000
Résultat, (+) revenu/(-) charge	<b>5 516 396</b>

### Compte de résultat

(En francs)	2020
Résultat opérationnel	266 916 396
Résultat extraordinaire	-119 090 001
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	<b>147 826 395</b>

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2020 s'élèvent à 11,068 milliards. Ce montant comprend des écritures de bouclage à hauteur de 261 millions, soit le préfinancement de l'effet financier 2022 de l'accord entre le canton et les communes (60 millions), le préfinancement de charges nouvelles dans les mesures d'impulsion du plan climat (41 millions), ainsi qu'une dotation aux « autres capitaux propres » pour le risque de trop perçu sur les acomptes d'impôts 2020 des personnes physiques, des PME et des indépendants (160 millions). Les charges contiennent en outre l'ensemble des dépenses relatives aux mesures COVID-19 pour un total de 507 millions, auxquels on peut ajouter 14 millions de cautions.

Ces éléments neutralisés afin de permettre la comparaison, l'augmentation des dépenses ordinaires de l'État par rapport aux comptes 2019 est de 296 millions, ce qui représente une hausse de 3 %, inférieure au budget (3,6 %) et comparable aux années précédentes (2,8 % en 2019 et 2,9 % en 2018). Les principaux secteurs de croissance en 2020 restent la santé et le social avec une augmentation de 153 millions, dont 74 millions pour la reprise du financement de l'AVASAD. La progression de 45 millions de la masse salariale (+1,8 %) provient principalement de

l'enseignement (+30 millions) et des renforts de personnel liés à la pandémie (+5 millions).

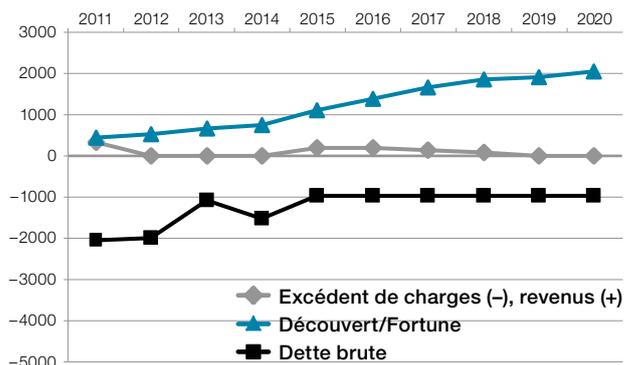
Le montant des revenus atteint 11,074 milliards, soit 590 millions (5,6 %) de plus qu'aux comptes 2019. Cet écart provient pour près de la moitié de la progression des revenus fiscaux (+279 millions, soit 4,4 %). Le solde comprend la part à l'IFD en lien notamment avec l'adoption de la RFFA (+160 millions) et le bénéfice de la BNS (+125 millions). Si le produit total de la fiscalité progresse en 2020, son traditionnel moteur qu'est l'impôt sur le revenu recule de 30 millions (-0,8 %), en raison notamment de la baisse de 1 pt du coefficient cantonal et de l'augmentation des déductions fiscales. L'impôt sur la fortune diminue lui aussi de 16 millions (-2,2 %). Tous deux sont largement compensés par l'impôt sur le bénéfice net des sociétés qui augmente de 239 millions (53 %) par rapport à 2019 (introduction de la RIE III vaudoise). De même pour les impôts dits conjoncturels (gains immobiliers, droits de mutation, successions) qui totalisent une hausse de 81 millions (15 %). Ces variations résultent principalement de facteurs non pérennes et d'effets exceptionnels.

Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 319 millions, soit 9 millions de plus qu'en 2019. Parmi les objets réalisés ou en cours de réalisation, cette année figurent le CHUV (62 millions), les bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire et supérieur (37 millions), le Musée de l'Élysée, mudac et Plateforme 10 (30 millions), les autres bâtiments de l'État (19 millions) ou encore les routes (60 millions), les transports publics (24 millions) et les cours d'eau (19 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 40 millions et les garanties activées à hauteur de 197 millions, pour un montant global de 556 millions investi dans l'économie du canton.

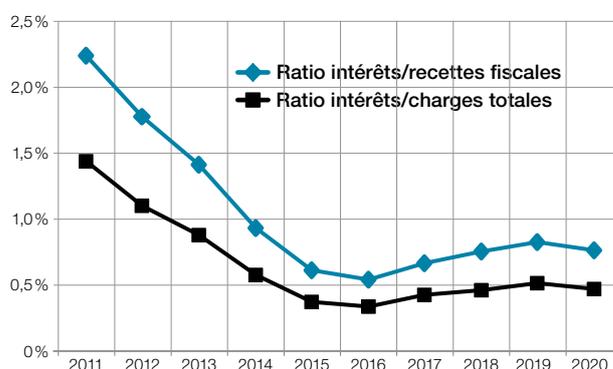
Au final, la dette de l'État est maintenue à 975 millions au bouclage des comptes 2020. Cette stabilité provient du résultat qui a permis de financer les dépenses courantes, d'absorber les coûts de la pandémie et de couvrir les investissements. À relever que l'État n'a pas eu recours en 2020 au préfinancement de 403 millions enregistré aux comptes 2019 pour faire face au COVID-19. Le Conseil d'État a décidé d'affecter ce montant aux enjeux financiers de la pandémie pour l'année 2021.

## Évolution du résultat, du capital et de la dette brute

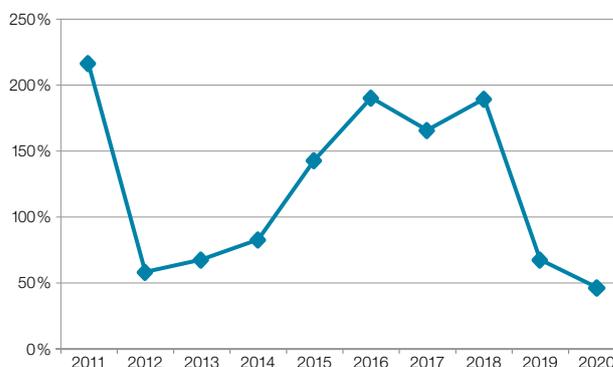
En millions de francs



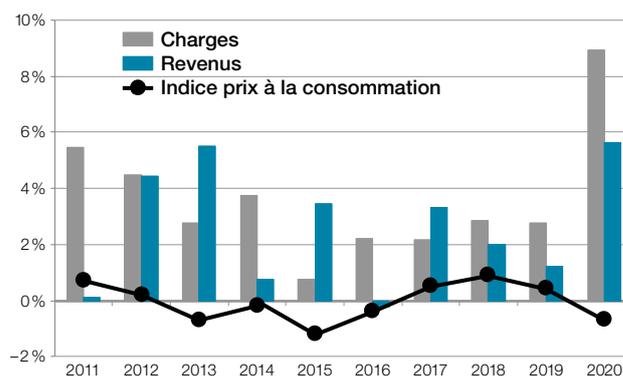
## Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



## Évolution du degré d'autofinancement



## Taux de croissance



## 2 Analyse des comptes de fonctionnement

### Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes de fonctionnement se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires ni des comptes de charges et produits extraordinaires dans lesquels sont notamment comptabilisées les écritures de préfinancement. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec

le budget tel qu'élaboré initialement tout en mettant en évidence les écritures de bouclage (hors préfinancements). Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre « Écarts entre le budget voté et les comptes » ainsi que dans le chapitre « Écarts entre les comptes 2020 et les comptes 2019 ».

### 2.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 533 035 400	2 521 763 264	-11 272 136	-0,4%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit,	735 805 800	716 740 078	-19 065 722	-2,6%
33	Amortissements du patrimoine administratif	157 700 800	136 033 000	-21 667 800	-13,7%
34	Charges financières	54 576 500	36 454 973	-18 121 527	-33,2%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	19 630 500	254 560 923	234 930 423	1196,8%
36	Charges de transferts	6 006 381 400	6 503 976 014	497 594 614	8,3%
37	Subventions redistribuées	612 724 900	633 871 420	21 146 520	3,5%
39	Imputations internes	3 772 700	3 413 960	-358 740	-9,5%
	<b>Total</b>	<b>10 123 628 000</b>	<b>10 806 813 632</b>	<b>683 185 632</b>	<b>6,7%</b>

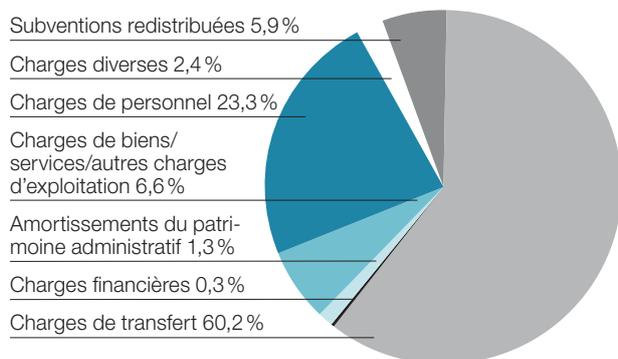
	Revenus (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	5 901 992 000	6 582 254 643	680 262 643	11,5%
41	Patentes et concessions	104 169 000	293 331 278	189 162 278	181,6%
42	Taxes et redevances	400 127 000	383 446 400	-16 680 600	-4,2%
43	Revenus divers	197 927 000	67 981 368	-129 945 632	-65,7%
44	Revenus financiers	290 859 500	309 507 916	18 648 416	6,4%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	43 842 300	81 081 750	37 239 450	84,9%
46	Revenus de transferts	2 568 289 700	2 718 841 293	150 551 593	5,9%
47	Subventions à redistribuer	612 724 900	633 871 420	21 146 520	3,5%
49	Imputations internes	3 772 700	3 413 960	-358 740	-9,5%
	<b>Total</b>	<b>10 123 704 100</b>	<b>11 073 730 028</b>	<b>950 025 928</b>	<b>9,4%</b>

### 3 Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

#### 3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

##### Charges par nature : éléments essentiels



Groupe 30 **-11,3 millions -0,4 %**

##### Personnel

Globalement, les non-dépenses sur les salaires du personnel administratif et d'exploitation sont de 14,5 millions y compris charges sociales. Cet écart provient de postes vacants non pourvus. On constate également des non-dépenses sur les postes temporaires pour 3,2 millions et 5,6 millions issus principalement de formations reportées en raison du COVID-19. Au niveau de l'enseignement, des dépassements budgétaires pour les effets démographiques pour 7,4 millions sont constatés. Le COVID-19 a généré des dépassements de 4,6 millions en lien avec les activités de traçage et divers renforts en personnel.

Groupe 31 **-19,1 millions -2,6 %**

##### Biens, services et marchandises

L'écart s'explique par un reclassement de -18,2 millions au groupe de compte 36 pour la logopédie privée. À cela s'ajoutent des non-dépenses en lien indirect avec le COVID-19 pour du matériel d'enseignement, de l'informatique, des voyages scolaires et des frais d'examens pour 24,1 millions ainsi que diverses non-dépenses sur les fonds (-11,2 millions). Le COVID-19 a généré des dépassements de 25,2 millions principalement pour l'achat de masques et de matériel sanitaire.

Groupe 33 **-21,7 millions -13,7 %**

##### Amortissements du patrimoine

L'écart provient essentiellement des impacts des amortissements non planifiés réalisés aux comptes 2019 ainsi qu'à un niveau d'investissement plus réduit que celui projeté. En outre, un dépassement de +2,1 millions est constaté sur les amortissements du crédit d'inventaire informatique, notamment en lien avec des achats de PC portables plus nombreux en raison du COVID-19.

Groupe 34 **-18,1 millions -33,2 %**

##### Charges financières

L'écart sur les intérêts négatifs est de -10,5 millions et la non-réalisation de l'emprunt prévu génère une non-dépense de 6,9 millions. La baisse des intérêts rémunérateurs versés aux contribuables payant leurs impôts d'avance se monte à 0,7 million.

Groupe 35 **+234,9 millions +1196,8 %**

##### Attributions fonds et financements spéciaux

Des dotations (105 millions) préfinancées dont le montant équivalent se retrouve sur le groupe de comptes 48 ont été effectuées. On relèvera 50 millions au Fonds de l'innovation, 25 millions au Fonds à l'économie durable et 30 millions au Fonds à l'immunothérapie oncologique.

Des dotations en lien avec les mesures COVID-19 (123,5 millions) ont été effectuées, respectivement 29,5 millions pour le Fonds d'indemnisation et d'urgence pour la culture (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> vague), 3 millions pour le Fonds cantonal des activités culturelles, 83 millions pour le Fonds de lutte contre le chômage (finançant les opérations WelQome 1 et 2, les mesures de soutien à l'apprentissage, l'aide aux bailleurs décidée en mai 2020, le complément de 10 % sur les RHT de novembre, ainsi qu'une garantie sur les fonds de compensation de l'assurance chômage dans le cadre de la mise en œuvre des RHT) et 8 millions pour le Fonds de soutien à l'industrie.

Enfin, diverses variations (+6,5 millions) en lien avec l'activité des fonds sont à relever.

### Charges de transferts

L'écart provient des diverses mesures COVID-19 (+378 millions), de variation sur les fonds (+60 millions) conséquence des mesures COVID-19 ainsi que divers autres dépassements (+59,6 millions).

Pour les mesures COVID-19 (+378 millions), on relèvera dans le domaine santé/social 134,3 millions pour les compensations des pertes de revenu sur le stationnaire des hôpitaux (FHV et CHUV), 15,1 millions pour une mesure de reconnaissance du personnel soignant mobilisé en première ligne, 14,2 millions pour du renfort de personnel dans les hôpitaux, 10,9 millions pour les pertes d'exploitation des établissements sociaux éducatifs (ESE) et 31,1 millions pour celles des EMS et EPSM. Les cas de rigueur représentent 72 millions, 27,3 millions ont été alloués pour compenser les pertes de l'accueil de jour et 37,4 millions pour celles des entreprises de transport public.

Les variations des dépenses financées par des fonds proviennent notamment des Opérations WelQome 1 et 2: 18,2 millions; de la prise en charge des loyers de mai: 1,9 million; du financement de 10 % supplémentaires payés aux personnes en RHT en novembre 2020: 2,7 millions et des mesures pour les viticulteurs: 3,8 millions. 29,2 millions d'aides aux acteurs culturels et 6,8 millions pour des mesures en faveur des apprentis ont été également financés par les fonds.

Enfin, les divers autres dépassements proviennent principalement du reclassement de la logopédie privée du groupe 31 pour 18,2 millions, de la prise en charge en institution à la DGEJ pour 6 millions, et du coût des étudiants hors canton pour 4,1 millions. Au niveau du social, les coûts ont été plus élevés que le budget pour les PC AVS/AI de 20,8 millions surtout en raison d'un rattrapage des dossiers impliquant des paiements rétroactifs et expliquent également en

grande partie l'écart pour les subsides à l'assurance maladie de 17,3 millions. Les prestations pour le RI pour lesquelles le budget anticipait une baisse ont finalement été de 11,7 millions supérieures aux prévisions. Ces surcoûts ont été compensés notamment par une économie sur le CSIR de 4,4 millions et sur le service de la dette (EMS) pour 8,9 millions. Pour la santé, 20,9 millions de non-dépenses sur les divers subventionnements notamment par le report de projets dus au COVID-19 sont constatées. Cette économie a permis de financer la comptabilisation d'un transitoire pour le PIG unique de fusion de l'HRC à hauteur de 15 millions.

On relèvera également +33,9 millions issus des montants reversés aux communes calculés au prorata des rentrées fiscales (gain immobilier, frontaliers et rétrocession RFFA) et un surcoût de 7,1 millions de la subvention à l'EVAM. Les diverses autres non-dépenses concernent les entreprises de transport public (-14,5 millions), les reports de formation ou d'activités réduites liées à la pandémie COVID-19 (-3 millions) et les aides à la pierre et les subventions à des organismes pour la gestion du territoire (-3,3 millions).

### Subventions redistribuées

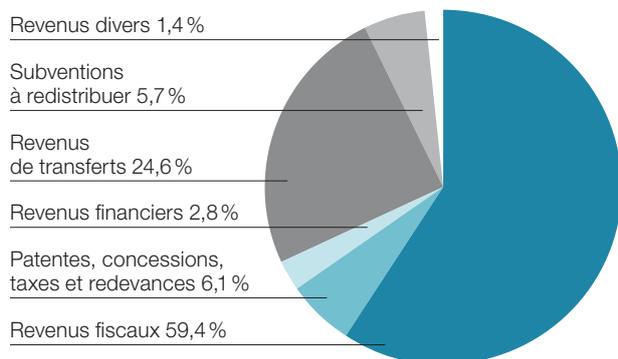
Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

### Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaires particuliers.

## 3.2 Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

### Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40 **+680,3 millions +11,5 %**

### Revenus fiscaux

Les écarts proviennent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+137,8 millions), de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (+37,4 millions), de l'impôt à la source et frontaliers (+26,9 millions), de l'impôt spécial sur les étrangers (-5,7 millions), de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+325,4 millions), de l'impôt sur le capital (-10,8 millions), des autres impôts directs des personnes morales (+10,9 millions), des gains immobiliers (+77,5 millions), du droit de timbre et de mutation (+35,4 millions), des successions et donations (+45,4 millions) et des autres impôts (-1,8 million). Les taxes routières ont été plus élevées de 1,9 million.

Groupe 41 **+189,2 millions +181,6 %**

### Patentes et concessions

La quasi-totalité de l'écart s'explique par le fait que le Canton a bénéficié de 4 tranches sur la redistribution du bénéfice 2019 de la BNS alors que seule une part avait été prévue au budget (186,1 millions). La redistribution de la LORO a également rapporté 1,3 million de plus.

Groupe 42 **-16,7 millions -4,2 %**

### Taxes et redevances

Des baisses sont constatées pour certains émoluments (-3,9 millions), plus particulièrement au SAN en raison de la fermeture du centre pendant la première vague du COVID-19, -6,3 millions en lien avec les voyages scolaires et les camps, -10,4 millions en grande partie pour des amendes radars et des

placements hors canton et -3,8 millions de prestations délivrées au SPOP. Ces baisses ont été partiellement compensées par une augmentation des émoluments du Registre foncier pour 4,9 millions. Enfin, un montant de +2,3 millions correspond à la refacturation de masques et de matériel de protection à des tiers.

Groupe 43 **-130 millions -65,7 %**

### Revenus divers

Le principal écart provient de l'enregistrement de -128 millions au budget pour la dissolution des capitaux propres « surcoût feuille de route RIE III-VD ». Cette opération a été reportée sur 2021. Le solde s'explique par divers écarts, dont notamment l'annulation de revenus en lien avec la FEVI pour 1,2 million entièrement compensée par une dissolution de correctif d'actif au groupe 31.

Groupe 44 **+18,7 millions +6,4 %**

### Revenus financiers

Les intérêts des créances fiscales ont été plus élevés de 11,5 millions et un dividende BCV de +1.-/action, soit +5,8 millions a été enregistré. Le solde s'explique par des ventes de cures pour 2,5 millions, d'autres recettes pour 0,5 million et de compensations financières pour les amortissements du CHUV moindres de 1,6 million.

Groupe 45 **+37,2 millions +84,9 %**

### Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart avec le budget provient des prélèvements destinés à équilibrer les excédents de charges dans les fonds. On relèvera l'indemnisation et aide d'urgence pour la culture (+14,6 millions); la lutte contre le chômage (+29,7 millions); les risques non assurables (+3,9 millions); l'énergie (-5,7 millions); les acquisitions de l'UNIL (-1,8 million); le soutien à l'industrie (-1,5 million) ainsi que les autres variations (-2 millions).

Groupe 46 **+150,5 millions +5,9 %**

### Revenus de transferts

Une rétrocession supplémentaire sur la part à l'IFD à hauteur de 153,5 millions a été enregistrée. A *contrario*, la part cantonale à l'impôt anticipé est en baisse de 38,7 millions. Le solde de l'écart provient de

participations fédérale et communales (+22 millions) pour les dépenses COVID-19 notamment sur les jours PC, de l'accueil de jour et de la cohésion sociale ainsi que de diverses variations sur les fonds (+18,6 millions).

Groupe 47 **+21,1 millions +3,5%**

### Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 49 **-0,4 million -9,5%**

### Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

## 4. Écarts entre les comptes 2020 et les comptes 2019

### 4.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 521 763 264	2 477 989 426	43 773 838	1,8%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	716 740 078	794 592 507	-77 852 430	-9,8%
33	Amortissements du patrimoine administratif	136 033 000	153 493 579	-17 460 579	-11,4%
34	Charges financières	36 454 973	37 502 966	-1 047 993	-2,8%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	254 560 923	48 101 016	206 459 907	429,2%
36	Charges de transferts	6 503 976 014	5 910 087 208	593 888 806	10,0%
37	Subventions redistribuées	633 871 420	630 122 206	3 749 214	0,6%
39	Imputations internes	3 413 960	4 411 799	-997 839	-22,6%
	<b>Total</b>	<b>10 806 813 632</b>	<b>10 056 300 708</b>	<b>750 512 924</b>	<b>7,5%</b>

	Revenus (en francs)	Comptes 2020	Comptes 2019	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 582 254 643	6 303 375 303	278 879 340	4,4%
41	Patentes et concessions	293 331 278	167 353 577	125 977 702	75,3%
42	Taxes et redevances	383 446 400	406 617 552	-23 171 153	-5,7%
43	Revenus divers	67 981 368	82 441 461	-14 460 093	-17,5%
44	Revenus financiers	309 507 916	303 492 418	6 015 498	2,0%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	81 081 750	31 568 464	49 513 286	156,8%
46	Revenus de transferts	2 718 841 293	2 554 599 440	164 241 854	6,4%
47	Subventions à redistribuer	633 871 420	630 122 206	3 749 214	0,6%
49	Imputations internes	3 413 960	4 411 799	-997 839	-22,6%
	<b>Total</b>	<b>11 073 730 028</b>	<b>10 483 982 220</b>	<b>589 747 808</b>	<b>5,6%</b>

### 4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2020 et 2019)

Groupe 30 **+43,8 millions +1,8%**

#### Personnel

La masse salariale a augmenté de 29,5 millions en raison de la démographie scolaire, l'introduction de la 33<sup>e</sup> période pour les 11<sup>e</sup>, l'éducation numérique et

l'intégration des assistants et l'ouverture de nouvelles classes dans les gymnases et les écoles professionnelles (évolution démographique). Le COVID-19 a nécessité des dépenses de 4,6 millions en lien avec les activités de traçage et divers renforts en personnel.

Groupe 31 **-77,9 millions -9,8%**

### Biens, services et marchandises

La baisse de ce groupe de comptes s'explique par le reclassement au groupe 36 de la logopédie privée pour -18,2 millions et par les effets indirects de la crise sanitaire pour -10,3 millions (moins de camps scolaires, d'experts aux examens et de matériel), la sortie de SIERA du périmètre de l'ACV (-15,3 millions) et par le correctif d'actif pour débiteurs fiscaux ajusté l'année dernière, ainsi que par des pertes sur créances moindres par rapport à 2019 (-56,7 millions). Le COVID-19 a généré des dépenses de 25,2 millions principalement pour l'achat de masques et de matériel sanitaire.

Groupe 33 **-17,4 millions -11,4%**

### Amortissements du patrimoine

L'écart sur les amortissements provient essentiellement des impacts des amortissements non planifiés réalisés aux comptes 2019.

Groupe 34 **-1,1 million -2,8%**

### Charges financières

L'écart s'explique principalement par une baisse de la charge sur les intérêts négatifs.

Groupe 35 **+206,5 millions +429,2%**

### Attributions aux fonds et financements spéciaux

L'écart s'explique par des dotations (+105 millions) préfinancées dont le montant équivalent se retrouve sur le groupe de comptes 48 ainsi que des dotations en lien avec les mesures COVID-19 (+123,5 millions). Le solde s'expliquant par diverses attributions moindres aux fonds (-22 millions).

Groupe 36 **+593,9 millions +10%**

### Charges de transferts

L'écart provient des diverses mesures COVID-19 (+378 millions), de variation sur les fonds (+65,1 millions) conséquence des mesures COVID-19 et divers autres dépassements (+150,8 millions), notamment le social pour 41,2 millions et la santé pour 111,2 millions.

On relèvera le reclassement de la logopédie privée pour +18,2 millions du groupe 31, des accroissements de subventions pour les Hautes écoles (HEP, HES et UNIL), le coût des accords intercantonaux pour 13,5 millions, des augmentations sur les parts aux communes pour les gains immobiliers pour 13,8 millions, l'impôt sur les frontaliers pour 8,4 millions et l'introduction en 2020 d'une compensation aux communes sur l'IFD en lien avec la RFFA pour 39,8 millions. Sont à mentionner également, l'augmentation de la FAJE en lien avec la feuille de route RIEIII pour 8 millions et les subventions aux entreprises de transport pour 1,9 million.

Enfin, des diminutions sont constatées pour les amortissements non planifiés et les remboursements d'emprunts aux institutions réalisés en 2019 (-100,4 millions), la subvention à l'EVAM pour (5 millions) liée à la baisse du nombre de migrants ainsi que le montant versé la dernière fois en 2019 en lien avec la révision de la RPT de 2013 (-5 millions).

Groupe 37 **+3,7 millions +0,6%**

### Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 39 **-1 million -22,6%**

### Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

### 4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2020 et 2019)

Groupe 40 **+278,9 millions +4,4 %**

#### Revenus fiscaux

Les comptes 2020 intègrent la hausse de +2,5 pts du coefficient d'imposition en lien avec la reprise de l'AVASAD pour un impact estimé au budget 2020 de +69,9 millions. Ils tiennent compte également des diminutions fiscales décidées par le Grand Conseil qui a baissé ce coefficient de -1,0 pt (-28 millions, estimé au budget 2020) et augmenté les déductions pour les primes LAMal, pour les frais de garde et pour les contribuables modestes (-66 millions, estimé au budget 2020).

Pour les différents impôts, sont constatés des écarts de -29,6 millions sur le revenu des personnes physiques, -15,8 millions sur la fortune des personnes physiques, +9 millions sur l'impôt à la source, +12,6 millions sur les frontaliers, -4,6 millions sur l'impôt spécial des étrangers, +239,1 millions sur le bénéfice des personnes morales, -16,7 millions sur le capital des personnes morales, +5 millions sur les autres impôts des personnes morales, +37,5 millions sur les gains en capital, +16,4 millions sur le droit de timbre et de mutation, +27,1 millions sur les successions et donations et -4,5 millions sur les autres impôts. Les taxes routières ont quant à elles augmenté de 3,4 millions.

Groupe 41 **+126 millions +75,3 %**

#### Patentes et concessions

La progression s'explique par la part cantonale au bénéfice de la BNS (+124,9 millions). En 2020, le canton a bénéficié de 4 tranches contre 2 parts l'année précédente. La part vaudoise au bénéfice de la LORO a quant à elle progressé de 1,5 million. Une baisse est enregistrée (-0,4 million) pour l'utilisation eau force motrice.

Groupe 42 **-23,2 millions -5,7 %**

#### Taxes et redevances

Les baisses enregistrées proviennent principalement de la réduction de l'activité en raison du COVID-19. Au DIT (-7,7 millions), le SAN a vu ses recettes baisser suite à 2 mois de fermeture et la DGAIC a eu moins de notes de frais pénales et d'amendes préfectorales. Au DFJC (-3,7 millions), la diminution est principalement en lien avec l'annulation des camps scolaires.

Au DES (-4,9 millions), les radars ont rapporté 2,2 millions de moins et 2019 avait enregistré 2,9 millions de refacturations pour la FEVI. Au DEIS (3,6 millions), les baisses s'expliquent par moins de recettes dans les réfectoires de la DGAV, moins de retenues sur les paiements directs et des baisses sur les prestations du SPOP (moins de naturalisations et de documents d'identité). À l'OJV, les différentes baisses des émoluments totalisent 6,9 millions. Ces baisses sont partiellement compensées par des revenus supplémentaires dans d'autres départements pour un total de 2 millions. Enfin, un montant de 2,3 millions correspond à la refacturation de masques et de matériel de protection à des tiers.

Groupe 43 **-14,5 millions -17,5 %**

#### Revenus divers

L'écart provient en premier lieu de la sortie du périmètre de SIERA (-11 millions). Le DES (2,8 millions) enregistrait en 2019 des refacturations pour la FEVI et l'opération Bilderberg. Au DFIRE (+3,5 millions), on constate des refacturations supplémentaires de la DGIP en lien avec des réaménagements de locaux. Divers écarts pour (-0,8 million) sont également enregistrés. Au niveau des fonds (-3,4 millions), la majorité de l'écart provient du fait que le rattrapage de refacturation sur les taxes d'exonération des abris PC s'est terminé en 2019.

Groupe 44 **+6 millions +2 %**

#### Revenus financiers

L'écart s'explique par moins de refacturations liées à SIERA et moins d'intérêts sur créances perçues par la DGF compensés par un dividende BCV supérieur de +1.-/action et des ventes de cures.

Groupe 45 **+49,5 millions +156,8 %**

#### Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart provient des prélèvements sur les fonds suivants: indemnisation et aide d'urgence pour la culture: +14,6 millions; lutte contre le chômage: +29,7 millions; risques non assurables: +3,9 millions; énergie: -1,9 million; monuments historiques: +1 million; protection de la nature: +1 million; autres variations: +1,2 million.

Groupe 46 **+164,2 millions +6,4%**

### Revenus de transferts

Le principal écart provient de la part cantonale à l'IFD qui s'est accrue de 132,9 millions, notamment en raison de la mise en vigueur de la RFFA où la part rétrocédée par la Confédération est passée de 17 % à 21,2 %. La part cantonale à l'impôt anticipé a baissé de 61 millions et la compensation RPT a augmenté de 5,8 millions.

D'autres augmentations sont à signaler dans le domaine de la santé/social notamment 12,5 millions de subventionnement fédéral (PC AVS/AI, subsides, SEM), 0,8 million pour la participation des communes à la cohésion sociale, 17,7 millions en lien avec la prise en charge par les assureurs pour les communications au sujet des bénéficiaires suite à un litige tranché au TF et 3,8 millions pour le remboursement des frais de placement des ESE, compensées par des baisses diverses pour 1,4 million. Les autres baisses (-10,8 millions) s'expliquent par 5,3 millions de rétrocessions pour les institutions PSE en lien avec la réduction d'un an du décalage sur la comptabilisation des excédents, des revenus en moins de 2,4 millions en lien avec les accords pour les étudiants hors canton et une subvention fédérale moindre liée au nombre de migrants (7,5 millions).

A contrario, on enregistre des dédommagements supplémentaires de la Confédération à la PolCant pour +1,7 million et d'autres variations pour +2,7 millions. Les variations sur les fonds de +14,8 millions proviennent principalement de la participation de la Confédération au fonds d'indemnisation et d'aides d'urgence à la culture pour 14,6 millions. Enfin, le solde de l'écart provient de participations fédérales et communales (+22 millions) pour les dépenses COVID-19 notamment sur les jours PC, de l'accueil de jour et de la cohésion sociale.

Groupe 47 **+3,7 millions +0,6%**

### Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 49 **-1 million -22,6%**

### Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

## 5. Charges et revenus extraordinaires

### Résultat extraordinaire

(En francs)	2020
Charges extraordinaires	261 401 110
Revenus extraordinaires	142 311 108
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	<b>-119 090 001</b>

### 5.1 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires s'élèvent à 261,4 millions. Elles proviennent des écritures de bouclage, respectivement deux attributions à des préfinancements (communes 60 millions et climat 41,4 millions) et une attribution à d'autres capitaux propres (fiscalité 160 millions). La diminution de 196,8 millions des charges extraordinaires entre les deux exercices s'explique par des attributions en 2019 à des préfinancements d'un montant total de 458,2 millions contre 261,4 millions en 2020.

### 5.2 Revenus extraordinaires

Un montant de 105 millions pour des dotations à des fonds ainsi qu'un montant de 17,8 millions pour des amortissements d'objets d'investissements préfinancés ont fait l'objet d'un prélèvement. 11,6 millions, provenant de soldes non utilisés pour des remboursements d'emprunts garantis des EMS & Institutions spécialisées ainsi que 4 millions de reports de crédits non utilisés ont été enregistrés comme revenus extraordinaires. L'augmentation de 57,5 millions de revenus extraordinaires entre les deux exercices s'explique principalement par des prélèvements supérieurs (+ 44,7 millions) et des dissolutions de reports de crédit et de solde non utilisés (+ 13,8 millions).

## 6. Analyse du bilan au 31 décembre 2020

### 6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particu-

lier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2020 et 2019 est présentée dans les chapitres *Variation des postes de l'actif* et *Variation des postes des passifs*.

### 6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019	Variation	(%)
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>8 070 972 623</b>	<b>7 722 516 579</b>	<b>348 456 044</b>	<b>4,5 %</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	3 976 344 091	3 338 227 062	638 117 029	19,1 %
101 Créances	2 587 420 917	2 569 443 183	17 977 734	0,7 %
102 Placements financiers à court terme	300 000 000	–	300 000 000	
104 Actifs de régularisation	696 436 183	591 934 311	104 501 872	17,7 %
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	16 450 537	12 199 634	4 250 902	34,8 %
107 Placements financiers	429 336 759	1 154 581 769	–725 245 010	–62,8 %
108 Immobilisations corporelles du PF	64 984 137	56 130 620	8 853 517	15,8 %
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>1 795 727 512</b>	<b>1 630 021 471</b>	<b>165 706 041</b>	<b>10,2 %</b>
140 Immobilisations corporelles du PA	1 268 323 242	1 184 579 562	83 743 680	7,1 %
142 Immobilisations incorporelles du PA	34 549 693	339 344	34 210 349	10081,3 %
144 Prêts	309 800 893	318 069 325	–8 268 432	–2,6 %
145 Participations, capital social	9 011 975	9 012 275	–300	0,0 %
146 Subventions d'investissements	174 041 709	118 020 965	56 020 744	47,5 %
<b>Total</b>	<b>9 866 700 135</b>	<b>9 352 538 050</b>	<b>514 162 085</b>	<b>5,5 %</b>

100

+638 millions

#### Disponibilités et placements à court terme

L'évolution de ce poste, ainsi que des groupes de comptes, 102 – *Placements financiers à court terme* et 107 – *Placements financiers à long terme*, provient des opérations en lien avec la trésorerie. Des placements à court terme de 425 millions à la BCV figurent au bilan au 31 décembre. Le solde de 213 millions s'explique par la variation des liquidités.

101

+18 millions

#### Créances

Diverses variations sont constatées dont l'évolution du compte courant CHUV au 31 décembre 2020 pour 25 millions, alors que le solde 2019 figurait au passif du bilan pour 80 millions, groupe de comptes, 200 – *Engagements courants*, l'impôt anticipé à récupérer auprès de la Confédération pour 26 millions, le solde du compte courant de la CEESV pour 42 millions et le solde du compte courant de l'EVAM pour 10 millions.

Quant aux créances d'impôts, elles ont diminué de 9 millions. Leur solde passe de 1929 millions au 31 décembre 2019 à 1920 millions au 31 décembre 2020. Le correctif d'actifs pour pertes sur créances d'impôt a

été réévalué à la baisse en 2020 (-4 millions), suivant ainsi l'évolution des créances fiscales, l'impôt anticipé (IA) supputé (impôt anticipé à récupérer calculé sur les acomptes d'impôt des personnes physiques) est passé de 599 millions en 2019 à 525 millions au 31 décembre 2020, soit une diminution de 74 millions.

102

+300 millions

### Placements financiers à court terme

Des placements à court terme de 300 millions figurent au bilan au 31 décembre.

Voir également les groupes de comptes, 100 - Disponibilités et placements à court terme et 107 - Placements financiers à long terme.

104

+105 millions

### Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

La principale variation, provient du solde dû par l'AFC au titre de l'impôt anticipé, qui se monte à 277 millions au 31 décembre 2020, contre 168 millions au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 109 millions. On relèvera également :

Le solde annuel final de la facture sociale à charge des communes, après déduction des acomptes, s'élève au 31 décembre 2020 à 20 millions. Au 31 décembre 2019, ce même solde se montait à 8 millions, soit une augmentation de 12 millions. Les cas particuliers et arrangements sur les soldes antérieurs de la facture sociale auprès des communes ont augmenté de 10 millions en 2020, passant d'un solde de 40 millions au 31 décembre 2019 à 50 millions au 31 décembre 2020.

Le forfait du Secrétariat d'État aux migrations à recevoir au 31 décembre 2020 se monte à 15 millions.

Outre ces variations purement comptables, cette position enregistre une diminution effective dans les comptes de fonctionnement de l'État de la part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2020 de -61 millions.

106

+4 millions

### Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figurent dans ce groupe de comptes.

Le matériel de protection COVID-19 a été valorisé pour 1,6 million au bilan de la DGS. De plus, la valeur du stock de fournitures et matériel de la DGIP a augmenté de 3 millions en 2020, pour atteindre une valeur au 31 décembre 2020 de 9 millions.

107

-725 millions

### Placements financiers à long terme

Ce groupe de comptes du patrimoine financier se compose des actions et parts sociales, ainsi que des placements à intérêts d'une durée supérieure à un an.

Y figurent notamment, les actions de la Banque cantonale vaudoise (BCV), ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

Dans le cadre des opérations liées à la gestion de la trésorerie, le placement à long terme au bilan au 31 décembre 2019 de 975 millions auprès de la BCV a été réduit de 725 millions, soit un solde de 250 millions au 31 décembre 2020.

Voir également les groupes de comptes, 100 - Disponibilités et placements à court terme et 102 - Placements financiers à court terme.

108

+9 millions

### Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

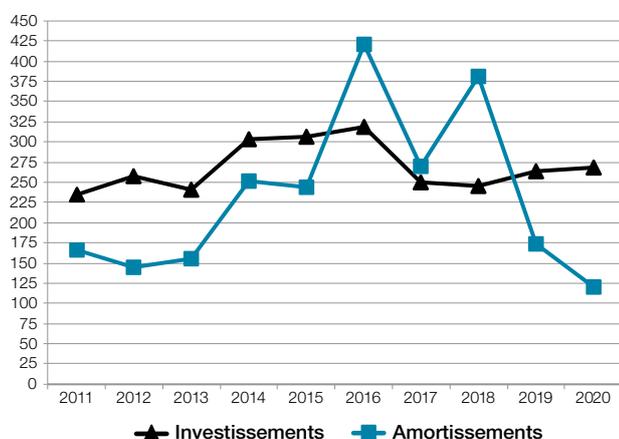
Le solde principal est composé du Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 65 millions au 31 décembre 2020, contre 56 millions au 31 décembre 2019, soit une progression du solde de 9 millions en 2020.

## 6.3 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Routes	58 039 242	-	
Aménagement des cours d'eau PA BI	1 684 475	-	
Autres travaux de génie civil PA BI	1 169 894	-	
Bâtiments et constructions	148 556 233	3 439 840	
Mobilier et installations	13 932	-	
Autres investissements corporels	12 720 903	-	
Immobilisations corporelles	222 184 679	3 439 840	218 744 839
Bâtiments et constructions PA BI	-	7 693 400	
Investissements pour le compte de tiers	-	7 693 400	-7 693 400
Logiciels	28 077 383	-	
Autres investissements incorporels	17 949 319	-	
Immobilisations incorporelles	46 026 702	-	46 026 702
Subventions d'investissement acquises	-	23 113 728	-23 113 728
Propres subventions d'investissement	34 381 556	-	34 381 556
Subventions d'investissement à redistribuer	16 832 735	16 832 735	-
<b>Total des dépenses du budget d'investissement</b>	<b>319 425 672</b>	<b>51 079 703</b>	<b>268 345 969</b>
Prêts remboursables	12 781 406	21 395 968	-8 614 562
Prêts conditionnellement remboursables	26 813 258	-	26 813 258
<b>Total déboursements prêts</b>	<b>39 594 664</b>	<b>21 395 968</b>	<b>18 198 696</b>
Participations et capital social	-	-	-
<b>Total investissements participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Crédits d'études	-302 181	-	-302 181
<b>Total crédits d'études</b>	<b>-302 181</b>	<b>-</b>	<b>-302 181</b>
<b>Total du compte d'investissements</b>	<b>358 718 155</b>	<b>72 475 671</b>	<b>286 242 484</b>

### Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions de francs



Le compte des investissements comporte un total de dépenses de 358,7 millions (contre 340,8 millions en 2019) et un total de recettes de 72,5 millions (contre 92,9 millions en 2019). Il comprend des dépenses et recettes effectives du budget d'investissement voté par le Grand Conseil, des prêts remboursables et conditionnellement remboursables, des participations ainsi que des crédits d'études.

Les dépenses effectives nettes du budget d'investissement s'élèvent à 268,3 millions (264 millions en 2019), la charge d'amortissement s'élève à 120,2 millions contre 173,4 millions une année auparavant. Cette diminution de 53,2 millions s'explique essentiellement par le fait qu'aucun amortissement non planifié n'a été effectué en 2020 (68,5 millions en 2019).

## 6.4 Variation des postes de passifs

(En francs)		Au 31.12.2020	Au 31.12.2019	Variation	(%)
20	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>5 908 969 509</b>	<b>5 853 205 702</b>	<b>55 763 807</b>	<b>1,0 %</b>
200	Engagements courants	2 197 053 379	2 069 853 616	127 199 762	6,1 %
201	Engagements financiers à court terme	166 081 628	185 254 245	-19 172 617	-10,3 %
204	Passifs de régularisation	2 538 380 007	2 593 007 281	-54 627 274	-2,1 %
206	Engagements financiers à long terme	979 226 282	978 189 247	1 037 035	0,1 %
209	Engagements financements spéciaux et fonds	28 228 213	26 901 313	1 326 900	4,9 %
29	<b>Capital propre</b>	<b>3 957 730 626</b>	<b>3 499 332 348</b>	<b>458 398 278</b>	<b>13,1 %</b>
290	Engagements financiers spéciaux	61 590 726	73 212 265	-11 621 539	-15,9 %
291	Engagements fonds	310 975 095	127 352 699	183 622 396	144,2 %
293	Préfinancements	1 160 004 563	1 181 433 537	-21 428 974	-1,8 %
298	Autres capitaux propres	366 000 000	206 000 000	160 000 000	77,7 %
299	Capital au 1 <sup>er</sup> janvier	1 911 333 847	1 857 035 837	54 298 010	2,9 %
	<i>Compte de résultat, résultat net</i>	<i>147 826 395</i>	<i>54 298 010</i>	<i>93 528 385</i>	<i>172,3 %</i>
	<b>Total</b>	<b>9 866 700 135</b>	<b>9 352 538 050</b>	<b>514 162 085</b>	<b>5,5 %</b>

200

+127 millions

### Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Les variations proviennent de l'IFD du mois de décembre, à verser par le Canton à la Confédération, qui est supérieur de 133 millions au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019, soit un solde de 372 millions.

Toujours pour la fiscalité, une augmentation de 94 millions entre le solde de l'exercice 2020 et celui de 2019 apparaît dans le compte *Paiements entrants non attribués*. Il s'agit principalement des paiements non attribués aux débiteurs (momentanément créanciers) ou des crédits en faveur des contribuables. Le solde au 31 décembre 2020 se monte à 716 millions, contre 622 millions au 31 décembre 2019.

Le solde du compte courant du CHUV en leur faveur au 31 décembre 2019 de 80 millions a passé à l'actif du bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 25 millions, groupe de comptes *101 – Créances*.

201

-19 millions

### Engagements financiers à court terme

*Dette à court terme (< une année)*. Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF, envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.

La part de l'impôt anticipé supputé sur les acomptes (personnes physiques), part communale, a diminué de 14 millions, pour passer de 157 millions au 31 décembre 2019 à 143 millions au 31 décembre 2020.

204

-55 millions

### Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation sont composés, d'une part, des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, les reports de crédit 2020 (sur 2021) sont comptabilisés dans ce groupe de comptes.

Suite à l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2021) en novembre 2020, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par les contribuables se montent à 1791 millions au 31 décembre 2020, soit 250 millions de moins qu'au 31 décembre 2019. Ce montant comprend également des acomptes payés d'avance pour l'IFD. Les autres variations proviennent des transitoires constitués en 2019 lors des écritures de bouclage pour un total de 51,9 millions et de subventions cantonales et fédérales du programme Bâtiment 2017 à 2020 inférieures de 22 millions. Enfin, des transitoires et reports de crédits destinés à financer des dépenses COVID-19 ont été comptabilisés pour près de 300 millions.

206

+1 million

## Engagements financiers à long terme

*Dettes à long terme (> une année).*

## 6.5 Capital propre

29

+458 millions

### État du capital propre

L'augmentation du capital propre provient de l'excédent de résultat de 147,8 millions et de variations positives sur les fonds et les préfinancements pour 310,6 millions.

290

-12 millions

### Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

*Assignment complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre.*

291

+184 millions

### Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

*État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre.*

Un fonds pour aide d'urgence & d'indemnisation à la culture (COVID-19) a été créé. Son solde au 31 décembre 2020 se monte à 15 millions.

Trois autres fonds ont été créés par dissolution du préfinancement « Programme de renforcement diversification tissu économique » pour un montant de 105 millions, voir évolution ci-après, groupe de comptes 293 – Préfinancements.

209

+1 million

## Engagements financements spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes :

*Assignment complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers.*

293

-21 millions

### Préfinancements

Définition des préfinancements :

*Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaires.*

Le total des préfinancements s'élève à 1160 millions au 31 décembre 2020, contre 1181 millions une année auparavant. L'évolution provient d'attributions à des préfinancements à titre d'écriture de bouclage pour un total de 101 millions et des prélèvements pour 123 millions, dont la dissolution du préfinancement « Programme de renforcement diversification tissu économique » d'un montant de 105 millions.

298

+160 millions

### Autres capitaux propres

Autres capitaux propres :

*Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre.*

Dans le cadre des écritures de bouclage des comptes 2020, une attribution aux comptes *Autres capitaux propres* de 160 millions a été effectuée pour couvrir les risques de montants trop perçus sur les acomptes d'impôts 2020.

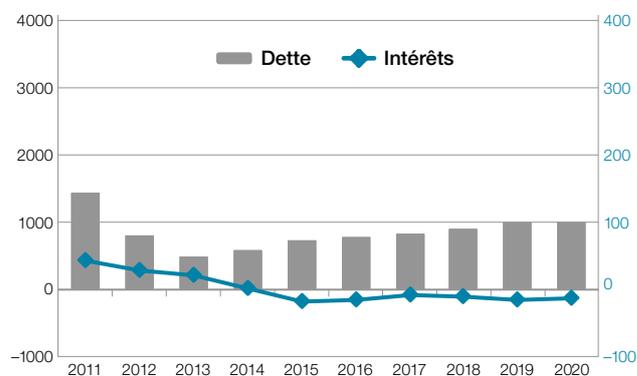
## 7. Dette

À fin 2020, la dette s'élève à 975 millions. La charge d'intérêts nette est négative (-15,2 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (51,4 millions) supérieurs aux intérêts bruts payés (36,2 millions).

### Évolution de la dette nette et des intérêts

En millions de francs

En millions





# Lexique

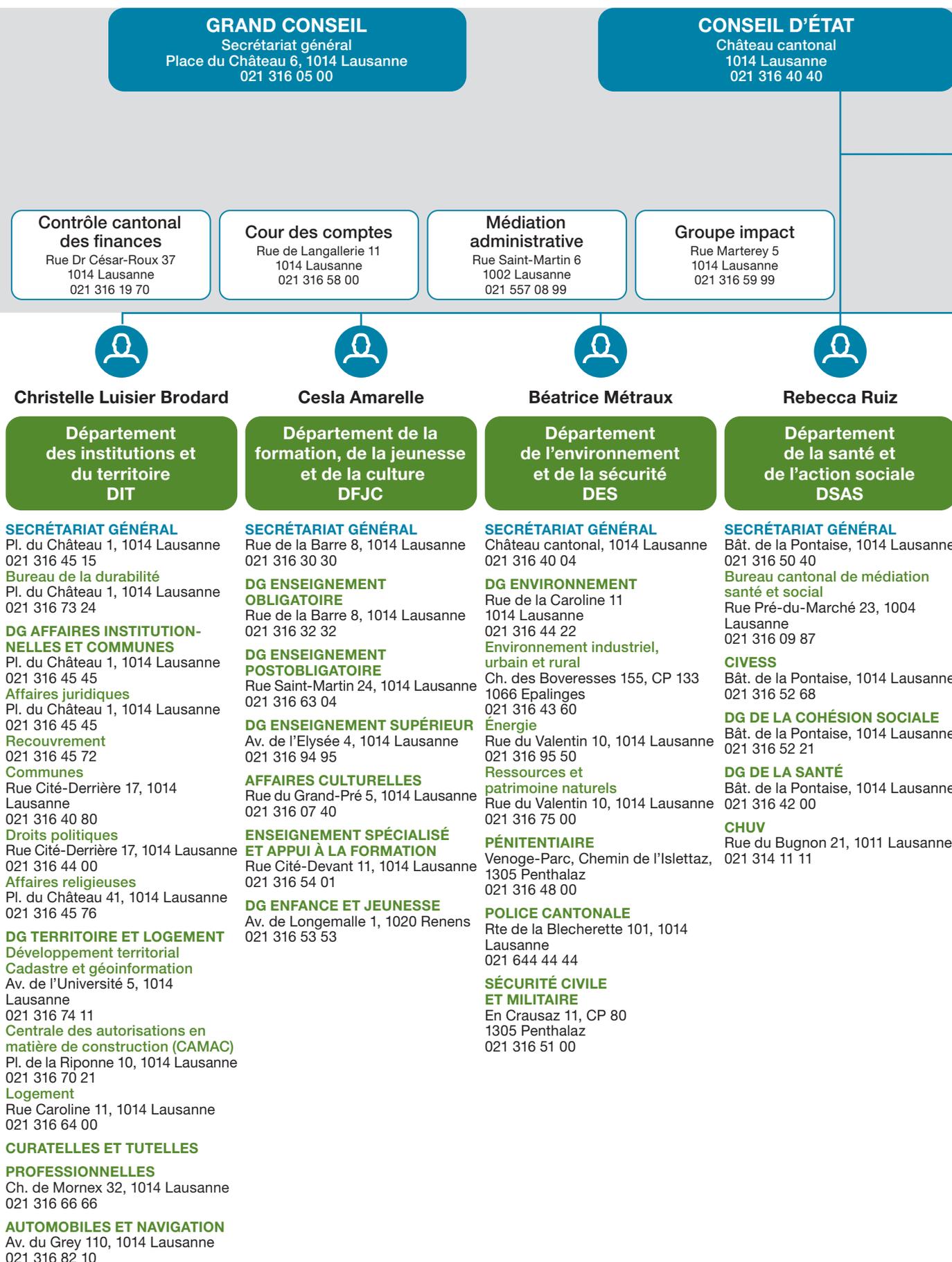
<b>Bilan</b>	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.
<b>Charges et produits extraordinaires</b>	Comprennent les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.
<b>Compte de résultat</b>	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou un excédent de charges.
<b>Compte des investissements</b>	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.
<b>Comptes de fonctionnement</b>	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile.
<b>Correctifs d'actifs</b>	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
<b>Degré d'autofinancement</b>	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens (entre 80 % et 100 % en situation normale). Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
<b>Dette brute</b>	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
<b>Endettement ou dette nette</b>	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
<b>Excédent/découvert au bilan</b>	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et les bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.
<b>Patrimoine administratif</b>	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public, et par conséquent appartenant au patrimoine administratif, sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
<b>Patrimoine financier</b>	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
<b>Préfinancement</b>	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i.

# Sigles et abréviations

<b>ADB</b>	Actes de défaut de biens
<b>AFC</b>	Administration fédérale des contributions
<b>AJ</b>	Assistance judiciaire
<b>APP</b>	Amende et peines pécuniaires
<b>AVASAD</b>	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>BCV</b>	Banque cantonale vaudoise
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux
<b>CHUV</b>	Centre hospitalier universitaire vaudois
<b>CPEV</b>	Caisse de pensions de l'État de Vaud
<b>CSIR</b>	Centre social d'intégration des réfugiés
<b>CSR</b>	Centre social régional
<b>DAL</b>	Direction des achats et de la logistique
<b>DEIS</b>	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
<b>DFIRE</b>	Département des finances et des relations extérieures
<b>DFJC</b>	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
<b>DGAIC</b>	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
<b>DGAV</b>	Direction générale agriculture, viticulture et affaires vétérinaires
<b>DGF</b>	Direction générale de la fiscalité
<b>DGIP</b>	Direction générale immeubles et patrimoine
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DGMR</b>	Direction générale des routes et de la mobilité
<b>DIRH</b>	Département des infrastructures et des ressources humaines
<b>DIS</b>	Département des institutions et de la sécurité
<b>DSAS</b>	Département de la santé et de l'action sociale
<b>DIT</b>	Département des institutions et du territoire
<b>EMPD</b>	Exposé des motifs et projet de décret
<b>EMS</b>	Établissement médico-social
<b>EPO</b>	Établissements (pénitentiaires) de la plaine de l'Orbe
<b>EPSM</b>	Établissements psychosociaux médicalisés
<b>EPFL</b>	École polytechnique fédérale de Lausanne
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>ESE</b>	Établissements sociaux éducatifs
<b>EVAM</b>	Établissement vaudois d'accueil des migrants
<b>FAJE</b>	Fondation accueil de jour des enfants
<b>FHV</b>	Fédération des hôpitaux Vaudois

<b>HRC</b>	Hôpital Riviera-Chablais
<b>IA</b>	Impôt anticipé
<b>IFD</b>	Impôt fédéral direct
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
<b>LADE</b>	Loi sur l'appui au développement économique
<b>LFin</b>	Loi sur les finances
<b>LORO</b>	Loterie romande
<b>MCBA</b>	Musée cantonal des Beaux-Arts
<b>MP</b>	Ministère public
<b>NFP</b>	Notes de frais pénales
<b>OFROU</b>	Office fédéral des routes
<b>OJV</b>	Ordre judiciaire vaudois
<b>ORCA</b>	Organisation en cas de catastrophe
<b>ORP</b>	Office régional de placement
<b>OVAM</b>	Office vaudois de l'assurance-maladie
<b>PA</b>	Patrimoine administratif (voir lexique)
<b>PC</b>	Protection civile
<b>PC AVS/AI</b>	Prestations complémentaires/Assurance vieillesse et survivants/Assurance invalidité
<b>PF</b>	Patrimoine financier (voir lexique)
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIG</b>	Prestations d'intérêt général
<b>PL</b>	Programme de législature
<b>PSE</b>	Politique socio-éducative
<b>RER</b>	Réseau express régional
<b>RFFA</b>	Réforme fiscale financement AVS
<b>RH</b>	Ressources humaines
<b>RI</b>	Revenu d'insertion
<b>RIE III</b>	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises
<b>RPT</b>	Projet de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
<b>SAN</b>	Service des automobiles et de la navigation
<b>SIERA</b>	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier
<b>SPEN</b>	Service pénitentiaire
<b>SPOP</b>	Service de la population
<b>TF</b>	Tribunal fédéral
<b>Unil</b>	Université de Lausanne

# Organigramme de l'État de Vaud



## ORDRE JUDICIAIRE

Tribunal cantonal  
Route du Signal 8, 1014 Lausanne  
021 316 15 11

### Chancellerie de l'État

Château cantonal  
1014 Lausanne  
021 316 40 40

### Information et communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne  
021 316 05 15

### Archives cantonales

Rue de la Mouline 32  
1022 Chavannes-près-Renens  
021 316 37 11

### Protection des données et droit à l'information

Rue Saint-Martin 6  
1002 Lausanne  
021 316 40 64

### Ministère public

Av. de Longemalle 1  
1020 Renens  
021 316 65 25

### Tribunal neutre

Rue Cité-Derrière 17  
1014 Lausanne  
021 316 45 29



Philippe Leuba

### Département de l'économie, de l'innovation et du sport DEIS

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 60 19

#### DG AGRICULTURE, VITICULTURE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Av. de Marcelin 29, 1110 Morges  
021 316 62 00  
Affaires vétérinaires  
Ch. des Boveresses 155,  
1066 Epalinges  
021 316 38 70

#### ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

Ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne  
021 316 39 39

#### EMPLOI

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 61 04

#### POPULATION

Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne  
021 316 49 49

#### PROMOTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 60 21

#### Entreprises

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 58 20

#### Économie régionale

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 46 14

#### Office de la consommation

Avenue des Boveresses 155, CP 48  
1066 Epalinges  
021 316 43 43

#### Police cantonale du commerce

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 46 01



Nuria Gorrite présidente

### Département des infrastructures et des ressources humaines DIRH

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 70 07

#### Accueil de jour des enfants

Rue de la Paix 4, 1014 Lausanne  
021 316 12 30

#### Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11, 1014 Lausanne  
021 316 61 24

#### Conseil et appui en management et organisation

Rue du Maupas 6, 1014 Lausanne  
021 316 25 46

#### DG DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Av. de Longemalle 1, 1020 Renens  
021 316 26 00

#### DG MOBILITÉ ET ROUTES

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 71 10

#### PERSONNEL DE L'ÉTAT

Rue Caroline 4, 1014 Lausanne  
021 316 19 19

La Chancellerie d'État est rattachée au DIRH.

Le Contrôle cantonal des finances est rattaché au DIRH.



Pascal Broulis

### Département des finances et des relations extérieures DFIRE

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 20 10

#### Affaires extérieures

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 44 11

#### Statistique Vaud

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 29 99

#### ANALYSE ET GESTION FINANCIÈRES

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 25 50

#### DG FISCALITÉ

Rte de Berne 46, 1014 Lausanne  
021 316 21 21

#### Impôts

Rte de Berne 46, 1014 Lausanne  
021 316 21 21

#### Registre foncier

Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne  
021 316 24 80

#### DG IMMEUBLES ET PATRIMOINE

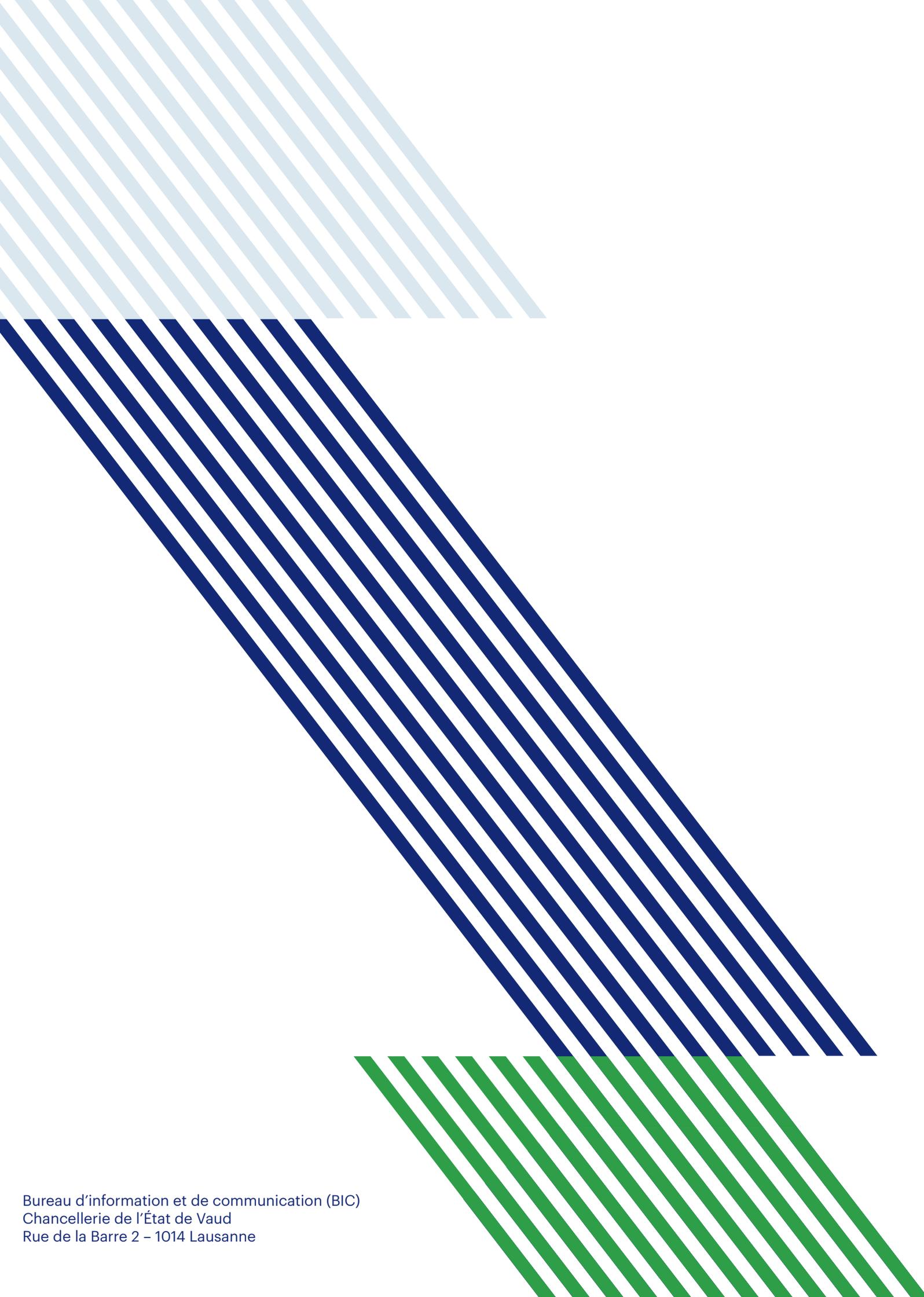
Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne  
021 316 73 00

#### Achats et logistique

Ch. de Buderon B6,  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
021 316 41 41







Bureau d'information et de communication (BIC)  
Chancellerie de l'État de Vaud  
Rue de la Barre 2 - 1014 Lausanne